

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCE ECONOMIQUES, COMMERCIAL ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE**



**Mémoire réalisé en vue de l'obtention du diplôme de master
Option : Finance d'entreprise**

Thème

***L'analyse de risque du crédit
d'exploitation***

Cas CPA n°827

Réalisé par :

DJAOUTI KAMILIA

TOUDJI FARID

Dirigé par :

BOUBEKEUR HABBAS

Soutenu devant le jury composé de :

Président

Examineur

Rapporteur

Année universitaire : 2020/2021

Remerciements

Nous tenons à présenter nos vifs remerciements tout d'abord :

Dieu le tout puissant qui nous a aider à surmonter toutes les dures épreuves et moments pour aboutir à la fin de ce projet.

Tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce présent travail et au bon déroulement de notre cursus, Notamment ;

- *Monsieur HABBAS Boubekour, notre Promoteur pour son soutien et son sens d'orientation et ces précieux conseils.*
- *Monsieur SMATHI Amed, qui nous a épaulé, soutenu et assisté tout au long de notre stage pratique au sein de l'agence du CPA de TIZI-OUZOU*
- *Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des fonctionnaires du CPA, pour leurs générosités et la grande patience dont ils/elles ont su faire preuve malgré leurs charges.*

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A mes parents en signe de reconnaissance de l'immense bien que vous avez fait pour moi et tous vos sacrifices concernant mon éducation qui aboutit aujourd'hui à la réalisation de cette étude.

Mes cousins et cousines qui m'ont épaulés durant la réalisation de ce travail

Ainsi, qu'à mon binôme Djaouti Kamilia

A tous mes camarades de la promotion de finance d'entreprise de l'année 2021/2022

Recevez à travers ce travail, toute ma gratitude et mes profonds sentiments. Que Dieu le tout puissant soit à vos côtés et vous accorde une meilleure santé (amen).

TOUDJI Farid

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail qui est la récolte de tant d'efforts et de recherches à :

Ma chère maman qui m'a tout donné et qui m'a encouragé, donner la force tout au long de mon cursus, qui a toujours été la quand c'est nécessaire et qui a toujours pris soin de moi.

A mes frères et sœurs qui me guident et qui me soutiennent et sans eux ce travail n'aurait pas eu lieu.

A mon binôme TOUDJI Farid

Avec l'expression de ma reconnaissance, je dédie ce modeste travail à tous ceux qui sont chères.

DJAOUTI KAMILIA

Sommaire

Introduction générale

CHAPITRE 1 : généralités sur la banque

Introduction

Section 1 : généralités sur la banque et le crédit

Section 2 : les types de financement bancaires

Section 3 : Les risques de crédits et ces Préventions.

Conclusion

CHAPITRE 2 : Analyse des risques de crédits

Introduction

Section 1 : Gestion du risque de crédit

Section 2 : La méthode des ratios et le diagnostic financier

Section 3 : L'analyse financière d'un dossier exploitation

Conclusion

CHAPITRE 3 : Etude de cas

Section 1 : présentation de la CPA de Tizi-Ouzou

Section 2 : montage d'un dossier de crédit d'exploitation

Section 3 : analyse d'un dossier de crédit d'exploitation

Conclusion générale

Liste d'abréviations

CPA	Crédit populaire d'Algérie
BFR	Besoin de fond de roulement
CA	Chiffres d'affaires
CAF	Capacité d'auto financement
EBE	Excédent brut d'exploitation
FR	Fond de roulement
TR	trésorerie
Va	Valeur ajoutée
MVC	Mouvement confies
SI	Stock initial
SF	Stock final
SIG	Solde intermédiaires de gestion
BFRE	Besoin de fond de roulement exploitation
BFRHE	Besoin de fond de roulement hors exploitation

Introduction Générale

Introduction générale

La libéralisation financière a pour objectif d'assurer un meilleur financement de l'économie et une réduction du coût des ressources. Elle a touché, en premier lieu le secteur bancaire et elle a été étendue au reste du secteur financier et aux marchés des capitaux. Partout dans le monde, la libéralisation financière a donné lieu à un certain laxisme dans la distribution des crédits, ce qui a engendré des faillites de banques et par extension, l'effondrement des systèmes financiers. Dans certains pays, les états ont dû intervenir par l'achat des banques ou par leur capitalisation pour éviter l'impact de la crise sur le reste du système financier. La banque reste le pivot du système financier, son existence et son maintien repose sur la confiance, une fois ébranlée par des prises de risques disproportionnées ou par une mauvaise gestion, entraîne la chute de tout le système financier.

La banque est une firme spécialisée essentiellement dans la production de crédit, son métier est de répondre à la demande de fonds qui émanent des agents non financiers pour des fins de consommation et/ou d'investissement. Cette activité a fait de la gestion et de l'évaluation des risques l'un des domaines d'activités les plus importants dans toute institution financière, le but est d'assurer sa pérennité et de maintenir sa stabilité. Dans ce cadre, les banques sont tenues de bien évaluer les risques et de respecter certaines règles de bonne gestion édictées par l'accord Bâle II et III dans le domaine du contrôle prudentiel.

Les premières dispositions réglementaires concernant l'activité de la gestion des risques bancaires, ont été émises par le comité de Bâle I qui a fixé dès 1988 le cadre réglementaire de l'activité de l'ensemble des banques des pays signataires. Ce comité répond à une logique d'adéquation des capitaux propres des banques aux risques encourus ; Les fonds doivent être suffisants pour couvrir les pertes que les banques sont susceptibles d'enregistrer.

Il existe plusieurs types de risques qui peuvent affecter la survie d'une banque. Parmi ces risques, on trouve notamment le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Le risque de crédit, appelé également risque de contrepartie est le risque le plus répandu. Il se décompose en risque de non remboursement et risque d'immobilisation de fonds .Selon PRECHAUD J. « Le crédit bancaire est en général l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur »

Le crédit étant l'essence même du métier de banquier implique une promesse de céder des fonds à une personne en prenant des garanties et les récupérer moyennant une

Introduction Générale

rémunération proportionnelle à la durée du crédit .Le rôle essentiel du banquier étant d'adapter ses méthodes de financement aux besoins exprimés.

Selon leurs durées, les crédits peuvent être accordés à court, à moyen ou à long terme.

Dans cet ordre d'idée, le court terme est inférieur à deux (02) ans, le moyen terme varie entre deux (02) et sept(07) ans et long terme au-delà de sept (07) ans. Il peut atteindre les vingt(20) ans.

Selon leurs destinations, on peut distinguer entre les crédits d'exploitation destinés au financement des besoins de fonctionnement des entreprises, c'est-à-dire le bas du bilan (financement des stocks, des créances...) et les crédits d'investissement destinés au financement des biens d'équipement et/ou de réalisation.

Dans un sens plus large, Le risque de contrepartie est le risque le plus important qu'un établissement bancaire puisse encourir. Il désigne le risque de pertes suite au défaut d'un emprunteur sur les engagements de remboursement de dettes contractées par celui-ci, les banques doivent de ce fait attacher une grande importance aux différents risques.

L'analyse du risque crédit ou de contrepartie conduit à l'utilisation d'un certain nombre de méthodes .En effet, Le risque est inséparable du métier de banquier, il en est même en grande partie son fondement, il existe plusieurs types de risques de crédit aussi appelé risque de contrepartie, celui de non remboursement est un risque majeur.

Face à ce constat, la gestion de risque de crédit s'impose comme un enjeu important des instances réglementaires internationales, ces dernières ont saisi la nécessité de renforcer la procédure de gestion et de contrôle car la négligence et la non maîtrise du risque peuvent mettre en péril la banque. A cet effet les autorités publiques veillent à identifier les risques, les gérer et les analyser, les mesurer par les différents outils d'analyse et des moyens de couverture contre les risques, Celle-ci permettra de prendre conscience des risques inhérents à l'opération du crédit tout en satisfaisant ses clients

1. Objet d'étude

Dans ce présent travail, nous allons tout d'abord définir la notion de risque crédit qui peut affecter la survie d'une banque, ensuite nous essayerons de mettre en évidence les différentes méthodes d'analyse et d'évaluation de risque crédit d'exploitation.

Introduction Générale

Afin de mieux appréhender le risque d'un crédit d'exploitation, nous avons procédé à l'élaboration de ce présent mémoire ayant pour thème « Analyse du risque de crédit d'exploitation ».

Dans le but de mettre ce thème en pratique, notre choix s'est porté sur l'agence du Crédit populaire d'Algérie qui est une banque commerciale algérienne.

2. Problématique de l'étude

Nous tenterons de répondre à certaines interrogations qui peuvent être posées par la banque en tant qu'offreur de services et preneur de risques et aussi de porter des éléments de réponse à la problématique suivante : Quelle est la méthode la plus performante pour l'analyse de risque de crédit d'exploitation dans une agence CPA ?

Et pour tenter de répondre à cette problématique nous allons mettre au point les questions suivantes :

- Quel est le rôle de la banque ?
- Quels sont les types de crédits bancaires existants ?
- Comment procède-on à un crédit d'exploitation ?
- Quels sont les outils d'évaluation utilisés dans une CPA pour la gestion d'un crédit d'exploitation ?

Nous avons opté pour deux pistes de recherche qui constitueront, les hypothèses de notre travail.

3. Méthodologie du travail

Pour répondre à la problématique posée, nous avons adopté les outils méthodologiques suivants :

- En premier lieu, nous sommes basées sur la collecte des informations inhérentes au thème d'études et aux aspects théoriques du risque assurantiel à travers la consultation des ouvrages, des revues, des mémoires et des thèses.
- En second lieu, nous avons effectué un stage pratique au sein de «l'agence du Crédit populaire d'Algérie» de Tizi-Ouzou, pour obtenir les informations nécessaires à la réalisation de notre enquête qui consiste une recherche sur les méthodes d'analyse des crédits, afin de faire une analyse du risque de crédits mis en place par le CPA et à l'interprétation des résultats qui constitue l'ultime étape de notre recherche.

4. Structure de mémoire

Pour tenter de répondre à ses questions nous avons jugé important de partager notre travail en trois chapitres distincts.

Introduction Générale

Dans le premier chapitre intitulé « généralités sur la banque », nous déterminerons les principales formes de financement bancaire et les risques de crédits.

Le deuxième chapitre intitulé «Analyse des risques de crédits» portera essentiellement sur les méthodes d'analyse de risques de crédits.

Le troisième chapitre intitulé « Etude de cas pratiques », consistera en l'examen de cas pratique illustrant les différentes étapes à suivre par le banquier pour l'analyse d'un crédit d'exploitation.

Introduction Générale

Rappel des notions de base

Notion entreprise : L'entreprise est définie par les économistes comme l'agent économique qui, sous l'impulsion d'un entrepreneur, produit des biens et services pour un marché. L'accent mis sur le rôle productif différencie l'entreprise des autres agents, les particuliers jouant un rôle de consommation et d'épargne, les collectivités un rôle de transfert et de distribution de services non marchands. Cette définition purement fonctionnelle a le tort d'occulter l'aspect fondamental que revêt l'entreprise dans le monde contemporain : celui d'une institution essentielle de la société.

La théorie moderne des organisations a dépassé cette optique limitative, pour concevoir l'entreprise comme un système finalisé et ouvert sur un environnement donné. La notion de personne morale, dont l'assimilation est relativement récente, a déjà fait de l'entreprise une entité différenciée des personnes physiques qui s'y rattachent, et poursuivant des objectifs définis et socialement admis. L'organisation complexe que constitue l'entreprise se manifeste aux yeux de l'observateur externe, et notamment du banquier, au travers de sa morphologie, de sa physiologie et de sa finalité.

- Sa morphologie, ou sa structure en tant qu'organisme vivant, fait de l'entreprise l'épiphénomène de la société industrielle contemporaine.
- Sa physiologie, ou ses fonctions vitales, font de l'entreprise un organisme vivant assujéti à des rythmes biologiques.¹

Notion de banque : La banque est définie par la loi comme un établissement qui reçoit du public des dépôts de fonds qu'il remploie pour son propre compte en opérations de crédit (loi du 13 juin 1941). Comme la définition purement économique de l'entreprise, cette définition juridique occulte l'aspect fondamental de l'activité bancaire dans l'économie moderne : la création monétaire. Sous le vocable de banque, le présent ouvrage fera référence à tous les établissements regroupés comme institutions financières bancaires par la Banque de France et le Conseil National du Crédit : banques inscrites, Crédit Populaire, Crédit Agricole, Crédit Mutuel.

A la différence, en effet, des institutions financières non bancaires, qui doivent disposer de ressources (dépôts, emprunts, fonds propres) avant de s'engager dans des opérations de crédit, la banque crée de la monnaie en octroyant du crédit : la monnaie générée par le crédit

¹GEORGES CELCE Novembre (1983). « L'entreprise et la banque ». Évaluation et financement bancaire l'entreprise. CLET Editions BANQUE, p.7

Introduction Générale

bancaire se retrouve dans les dépôts, sous forme de monnaie scripturale, selon l'adage anglais bien connu «loansmadeposits». ²

Notion du crédit : « Faire crédit c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien, ou bien équivalent sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec la rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service ». ³

C'est à travers cette définition qu'on peut mettre en distinguant les principaux éléments constitutifs de la notion de crédit, à savoir la confiance, le temps, et la promesse de remboursement.

Sur l'aspect économique, le crédit est défini par l'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit comme étant

"...tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés à des opérations de crédits les opérations de location assorties d'options d'achat notamment le crédit-bail »

Le crédit est également une expression de confiance qui vient du mot latin *Crede* » Ainsi le mot crédit s'est constitué autour des facteurs confiance, temps, promesse et risque.

Partant de ce postulat, on peut affirmer que l'art du banquier consiste à acheter et vendre « la Confiance » à sa clientèle, autrement dit, à faire confiance à ses débiteurs et inspirer confiance à ses déposants.

Notion de profit ou de rentabilité : « Entreprendre est une fonction essentielle des sociétés modernes industrielles : leur développement économique et social en dépend. L'entreprise est par excellence, un agent de croissance et de progrès ; sa vitalité et son dynamisme déterminent la prospérité générale ; sa créativité engendre le progrès technique. La vigueur et la santé des entreprises est de toute évidence un objectif majeur des sociétés modernes ».

Tout système économique ne survie et ne se développe que par la création de valeur ajoutée génératrice de profit et donc de richesse.

Le partage de la richesse n'enrichit pas, c'est le partage de l'accroissement de la richesse qui confère la prospérité à tout agent économique.

²GEORGES CELCE Novembre (1983). « L'entreprise et la banque ». Évaluation et financement bancaire l'entreprise. CLET Editions BANQUE, p.11

³G. PETIT-dutaillis, « le risque du crédit bancaire »

Introduction Générale

La source la plus importante de la plus-value des richesses vient des entreprises dispensatrices de la majorité des revenus privés et des impôts.

Notion de risque : Le risque est défini comme la possibilité de survenance d'un événement ayant des conséquences négatives. Il se réfère par nature à un danger, un inconvénient, auquel on est exposé. Il est considéré comme la cause d'un préjudice. Ce terme serait apparu en français au xv^e siècle, mais son étymologie est relativement opaque. On lui prête des racines italiennes, grecques ou arabes. Avant son usage, les linguistes indiquent que l'on utilisait de manière équivalente les termes aléa ou danger. À l'origine, le mot « risque » est réservé à l'univers maritime et ne se généralise qu'au XVI^e siècle.

Dans le langage courant, le risque a une connotation négative car on oppose « le risque d'échec » à « la chance d'un succès ». Cependant, le risque est associé à une situation d'une faible probabilité ; si celle-ci était élevée, on utiliserait, plus justement, le terme « danger ». Ainsi, le risque est considéré comme une contingence négative et peu probable.

Longtemps, le risque a été ignoré : « Les raisonnements appuyés sur des vraisemblances ne sont que charlatanismes » (Socrate). Pour les Grecs, l'avenir est déterminé par les Dieux ; le risque n'existe pas.

Ce terme générique trouve une acception particulière dans les domaines du management. Il y est perçu comme le corollaire d'une action, d'une entreprise, supposée générer un gain. Celui-ci, n'étant ni connu ni certain, se trouve exposé à un risque. Il prend alors sa définition classique en Finance comme étant le degré d'aléa qui pèse sur le dégagement d'une rentabilité. Cette perception s'inspire de la définition scientifique du risque de Bernoulli (1738) qui le considère comme la dispersion d'une fonction de probabilité d'événements. Ainsi réputé mesurable, le risque suppose que l'on soit capable d'établir la série de probabilités des valeurs possibles d'une variable (aléatoire). Les XVII^e et XVIII^e siècles marquent le début d'une réelle analyse du risque avec l'énoncé des fonctions d'utilité (probabilités conditionnelles), la naissance de l'assurance (échantillonnage statistique) et le développement des outils statistiques (loi des grands nombres). Le XIX^e voit apparaître la mesure du risque, les outils statistiques deviennent des outils de décision. Knight (1921) invitait à distinguer le risque (où des probabilités mathématiques peuvent être assignées) de l'incertitude (où elles ne le peuvent pas).

En économie, un risque exprime une probabilité statistique de survenance d'un événement non désiré. Le risque lui-même n'a pas de nature, mais renvoie à l'événement auquel il se rattache ; il existe pour les acteurs concernés par l'événement qu'il probabiliste.

Introduction Générale

Un éclairage original contemporain précise le concept en gestion. Le risque supporté par les shareholders peut s'analyser dans le cadre conceptuel de l'incomplétude des contrats. Comme il est impossible, ou trop coûteux, de spécifier ex-ante l'ensemble des éventualités futures (exhaustivité des hypothèses et solutions), les contrats ne peuvent prévoir les dispositions applicables à tous les états de la nature, ce qui génère le risque.

De la sorte, le risque correspond à la possibilité qu'un événement négatif se produise, entraînant des conséquences néfastes pour ceux qui le subissent.

Le Comité de Bâle, organisme participant à la régulation prudentielle du secteur bancaire, définit le risque comme étant l'association de deux éléments : un aléa et une perte potentielle. Si l'aléa ne porte que sur des scénarios positifs, il n'est pas considéré comme du risque. D'autre part, si la perte est certaine, elle n'est plus considérée comme un risque. ⁴

⁴CECILE KHAROUBI et PHILIPPE THOMAS. « Analyse du risque du crédit » 2e édition banques et marchés p15, p16

Chapitre 1 : généralités sur la banque

Introduction

Les banques sont des établissements de crédits qui jouent un rôle essentiel dans notre économie et son développement. Elle fait face, elle aussi, à des échéances de remboursement. Elle doit donc veiller à ne prêter son argent qu'à des entreprises solvables, capable d'honorer à bon date, les échéances de remboursement.

Section 1 : la banque et le crédit**1. La banque****1.1 Définition de la banque**

Juridiquement, une banque est une institution habilitée à effectuer des opérations financières et commerciales c'est-à-dire gestion de moyens de paiement ; octroi de crédit : réception de dépôts du public.

Economiquement, «Les banques sont des intermédiaires financiers doté du pouvoir de création monétaire c'est à-dire de la possibilité de créditer le compte d'un de leurs clients sans que cette opération soit compensée par le débit du compte d'un autre agent ou un dépôt préalable.¹

Dans une économie, elle joue un **double rôle**.²

Le rôle d'intermédiaire sur les marchés financiers, entre les émetteurs d'actions et d'obligations (entreprise, Etat et collectivité locales) et les investisseurs (épargnants, fonds commun de placement, caisse de retraite, compagnie d'assurance) Elle crée de la monnaie par les crédits qu'elle octroie, et en achetant ceux que s'accordent entre eux les agents non financiers (traites, effet de commerce...).

1.2 Les opérations de banque

L'article 110 de la loi n°90-10 du 14/4/1990 relative à la monnaie et au crédit présente trois catégories d'opérations de banque.

1.2.1. La collecte des ressources

Pour le bon fonctionnement d'une banque, la collecte des ressources est indispensable, elle s'effectue grâce aux :

- ✓ Dépôts des détenteurs de capitaux (Préteur ultime) que la banque utilise pour son propre compte en opérations de prêts aux emprunteurs ultimes.
- ✓ Dépôt dans les comptes d'épargne avec rémunération.

¹BEITONE ALAIN, CHRINTINE DOLLO, JEAN-PIERRE GUIDONI, ALAIN LE GARDEZ
« dictionnaire économique » Paris 1991

²PIERRE BEZBAKH et SOPHIE GHERARDI, « dictionnaire de l'économie », édition Larousse 2011, P117-118.

Souscription de bon de caisse avec rémunération,

Distribution du crédit : Les banques apportent aux agents économiques les crédits nécessaires à leurs activités de consommation ou de production. Nous distinguons plusieurs types de crédit tels que les crédits aux entreprises : crédits de fonctionnement, crédits d'investissement. Les crédits aux particuliers, crédits de trésorerie et les crédits de l'habitat ou crédits immobiliers. En effet, la banque met en relation les offreurs (Déposants) et les demandeurs de capitaux selon deux processus :

- **Intermédiation bancaire :** Selon Gurley et Shaw (1955,1960). Les banques servent d'intermédiaire entre les agents ayant un surplus de capitaux et les agents ayant un besoin de capitaux (ménages, firmes). en effet, les banques ont la capacité de transformer le capital en quantité, en échéance et en risque. Les banques ont la capacité de regrouper plusieurs petites quantités, en échéance et en risque. En effet, elles permettent aux épargnants de mettre en commun leur épargne pour accorder des crédits importants aux agents à déficit de capitaux. Elle se traduit par le passage d'un système financier orienté sur les banques vers un système financier orienté sur les marchés.

- **Désintermédiation bancaire :** à l'inverse, la désintermédiation bancaire vise à encourager l'accès au marché financier aux ménages et aux entreprises. Elle se traduit par le passage d'un système financier traditionnellement orienté sur les banques vers un système financier orienté sur les marchés.

1.2.3. La mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements

Au sens de l'article 110 de la loi n°90-10 du 14/4/90, la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci constituent des opérations de banque, sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui, permettant à toute personne de transférer des fonds déposés auprès d'une banque et ce, quel que soit le support ou procédé technique utilisée³. Les moyens de paiement sont :

- Les billets de banque
- Le chèque bancaire
- Le chèque de voyage
- Les cartes de crédit
- Les virements
- Les effets de commerce ;

³MANSOURI MANSOUR « système pratique Bancaires en Algérie ».2006 édition Houma. P247

1.3. Typologies des banques

Selon la nature de l'activité principale qu'exerce la banque, on distingue plusieurs types qui sont :

1.3.1. Banque d'épargne (banque de l'immobilier)

La fonction principale de la banque d'épargne est la collecte des ressources et le financement de l'immobilier, elle transforme cette épargne en crédit qu'elle accorde aux agents qui ont besoin de financement.

1.3.2. Banque de dépôt

La banque de dépôt est définie comme étant une institution financière dont l'activité principale consiste à octroyer des crédits et recevoir des dépôts de fonds à vue ou à terme. Elles sont spécialisées dans le financement d'opérations à court terme et à moyen terme. Elle traite principalement avec leurs clients, particuliers, professionnels et entreprises, elle reçoit des dépôts et accorde des prêts".⁴

1.3.3. Banque d'investissement (d'affaire)

C'est une banque qui est spécialisée principalement dans le financement des opérations à long terme et des opérations de prestation des services avec des grandes entreprises commerciales et industrielles. Elle reçoit des dépôts de la part des grandes entreprises. Elle travaille principalement sur les marchés, elle s'occupe aussi d'assurance et d'autres activités financières comme l'achat et la vente des titres. Elle octroie des crédits dont la durée est égale à deux ans, elle doit affecter des ressources stables : fonds propres ou produit d'émission obligataire à l'exclusion des dépôts. Elle n'a d'ailleurs le droit de recevoir des dépôts que d'une clientèle industrielle ou commerciale, et ne peuvent pas consentir des crédits qu'aux entreprises dans lesquelles elles ont une participation".⁵

1.3.4. Banque Universelle

Elle est aussi appelée la banque généraliste vu qu'elle exerce toutes les activités, c'est-à-dire qui n'ont pas de spécialité. C'est une banque qui fait les deux activités de dépôt et de crédit à court moyen et à long terme et qui regroupe les différents types des banques tels que les banques de financement, des banques de détail et d'investissement et banques de gestion d'actifs.

⁴AMOUR O. et KABY. Financement des investissements », mémoire de master, option finance d'entreprise. Université de Bejaia, 2014.

⁵ "Khaldi Radia et Moussaoui Sabrina. Le financement bancaire au service du crédit à la consommation mémoire de master, option management bancaire, université de Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou 2017/2018.

1.3.5. Banque Islamique

La banque islamique est une institution financière qui participe au financement de l'activité économique en respectant le code d'une finance fondée sur la charia. Au sein de cette banque, on retrouve un comité de charia. Ce dernier est constitué d'un ensemble de conseillers spécialisés dans la jurisprudence islamique".⁶

Section 2 : le crédit bancaire

2.1. Définition du crédit

Le mot crédit vient du mot grec « créderé qui veut dire «croire» ou bien faire confiance et croire à la parole donnée par l'emprunteur qu'il restituera après un certain délai son crédit emprunté, en d'autres termes; le créancier fait confiance à son débiteur".⁷

2.1.1. Définition juridique

En Algérie, selon l'article 68 de l'ordonnance 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit, le crédit est défini comme suit: Tout acte onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie».

2.1.2. Définition économique

Le crédit bancaire est l'opération par laquelle la banque met une somme d'argent déterminée à la disposition d'une autre personne appelé emprunteur. L'emprunteur en contrepartie de cette somme paye au banquier les intérêts convenus dans le contrat et lui restitue la somme initiale qu'il a emprunté.⁸

2.2 Les caractéristiques d'un crédit bancaire

Les caractéristiques d'un crédit bancaire sont nombreuses, on peut citer :

2.2.1. La confiance

Le mot crédit vient du mot grec « CREDERE » qui signifie « faire confiance », c'est la base de toute décision principale de crédit qui existe entre le prêteur et l'emprunteur. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement des obligations par son client.

2.2.2. Le temps

Le crédit est consenti pour une certaine durée, cette durée est l'un des paramètres de Notions de base sur la banque et le crédit bancaire classification des crédits. Ainsi, on peut distinguer trois types de crédit :

⁶Bitar Mohammed, Madies Philippe. Les spécificités des banques islamiques et la réglementation de Bale III in revue d'économie financière, 2013, p2

⁷HADJ SADOK T. « Les risques de l'entreprise set de la banque », édition DAHLAB, Alger, 2007, P.11.

⁸PRUCHAD J, « évolution des techniques bancaires », édition SCIENTIFIQUE RIDER, Paris, 1960, P.50

- Le crédit à court terme : lorsque la durée ne dépasse pas (01) an.
- Le crédit à moyen terme la durée est comprise entre un (01) an et sept(07) ans.
- Le crédit à long terme la durée est supérieure à sept (07) ans.

2.2.3. La promesse de remboursement

C'est la contrepartie de la confiance qu'il fait le banquier à l'emprunteur. Cette promesse veut dire que l'emprunteur s'engage à rembourser le capital emprunté majoré d'intérêts.

2.2.4. Le risque

Le risque est une notion inséparable de l'idée de confiance. En effet, toute opération de crédit comporte un risque plus ou moins atténué par les garanties. Le risque crédit est le premier des risques auxquels est confronté un établissement financier. Il consiste en la possibilité de défaillance d'une contrepartie, il désigne le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations, c'est-à-dire l'incapacité de remboursement.

2.3. Le rôle du crédit bancaire

Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes, il est considéré comme le moteur de l'économie et un facteur important participant au développement des entreprises. Il touche des domaines très diversifiés. Il répond ainsi à des besoins économiques multiples et variés. Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quelques soit leurs origines. En effet, le crédit :

- ❖ Permet d'accroître la qualité de production
- ❖ Met à la disposition d'une personne un pouvoir d'achat immédiat, ce qui facilite les échanges entre les entreprises et entre les entreprises et les particuliers.
- ❖ Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et commercialisation.

2.4 Types de crédit bancaire

Le crédit constitue l'activité de base en matière de gestion bancaire que se soit aux entreprises ou au particuliers, les banques accordent toute sorte de crédits allant d'un simple achat jusqu'à au financement de l'exploitation et d'investissement. En fonction de la destination des crédits, on distingue :

- ❖ Les crédits d'exploitation ;
- ❖ Les crédits d'investissement ;
- ❖ Les crédits finançant le commerce extérieur

2.4.1 Les crédits d'exploitation

Les crédits d'exploitation qu'on peut aussi appeler des crédits à court terme permettent à l'entreprise de financer les activités à court terme, l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et /ou valeurs réalisables. Il sert, généralement, à lui

procurer des liquidités ; de façon à pouvoir assurer des paiements à court terme, dans l'attente du recouvrement de créances facturées.

Les crédits à court termes ou les crédits d'exploitations sont d'une durée inférieure à deux ans, et correspondent à la nature du besoin à financer tel que : le financement des approvisionnements en matières premières, du stockage, de la fabrication ou de la commercialisation. Ils peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir⁹

2.4.1.1. Les crédits par caisse

Les crédits par caisse sont considérés comme crédit à court terme. Ces dernières impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrer sa trésorerie à court terme, Toutefois, on distingue entre :

❖ Les crédits par caisse globaux (trésorerie)

Ils servent, principalement, à pallier les insuffisances momentanées du fonds de roulement à couvrir le besoin de fond de roulement. L'utilisation de ce type de crédit se fait par le débit du compte courant de l'emprunteur. Ces crédits ne sont liés à aucune garantie que la promesse de remboursement du bénéficiaire, et c'est ce qui leur vaut le nom de crédit « en blanc » ou « personnels ». Ils peuvent se présenter sous plusieurs formes, à savoir :

▪ La facilité de caisse

Elle finance les décalages de trésorerie de très courte durée entre les dépenses et les recettes liées aux cycles d'exploitation c'est-à-dire les rentrées et les sorties de fonds, ils apparaissent généralement en fin de mois, aux périodes de paiement de la TVA et les règlements des salariés et des fournisseurs.

L'avance en compte consentie par le banquier est remboursée par le simple jeu des rentrées prévues qui veut dire son remboursement est assuré chaque mois par les rentrées décalées¹⁰.

▪ Le découvert (avance bancaire)

Le mot découvert « est un terme générique qui recouvre un ensemble de concours divers, mais dans les causes doivent pouvoir être définies. Il n'est pas indispensable à la vie de l'entreprise, mais il lui permet de « mieux vivre ». De ce point de vue, il est donc destiné à compléter les moyens de financement, dans des circonstances déterminées, ce qui n'exclut d'ailleurs pas de renouvellement »¹¹.

Le découvert est souvent accordé pour assurer à l'entreprise un fonds de roulement lorsque les associés ne veulent apporter des fonds supplémentaires à l'entreprise, il est

⁹Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.286.

¹⁰MEYSSONNIER F, « Banque : mode d'emploi », éditions EYROLLES, Paris, 1992, P. 105.

¹¹Boudinot A et Frabot J-C. : « Technique et pratique bancaire » ; 2^{ème} édition ; Sirey ; Bruxelles ; 1972 ; P.105.

accordé dans l'attente d'une rentrée de fonds précise pour une durée plus longue que la facilité de caisse qui est limitée à un an mais elle peut aller jusqu'à dix-huit mois.

- **Le crédit de compagnie (crédit saisonnier)**

« *Le crédit de compagnie est un concours destiné à financer un besoin né d'une activité saisonnière* »¹².

C'est un crédit à court terme destiné à financer les activités saisonnières, soit par son cycle d'exploitation soit par le cycle de vente de l'entreprise soit par les deux successivement.

- **Le crédit relais**

« *Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée d'argent de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis* »¹³

Par exemple elle peut provenir cette rentrée par une augmentation ou encore une cession d'actif.

- ❖ **Les crédits par caisse spécifiques**

Contrairement aux crédits globaux, qui finance un besoin dont on ignore la destination, les crédits spécifiques finance un poste bien déterminé de l'actif circulant (stocks et créances). Ils sont assortis des garanties réelles relatives à des affectations engagées de certains actifs. Ils peuvent prendre plusieurs formes

- **L'avance sur marchandise**

Ce crédit est destiné pour financer un stock de marchandises gagées au nom de la banque, le client en contrepartie recevra un récépissé « warrant ».

L'entreprise qui détient des marchandises en stocks, peut prendre ou demander à son banquier une avance sur ces marchandises ; et cette avance sera la plupart du temps garantie par les marchandises qui seront donc affectées en gage, soit dans les locaux de l'entreprise, ou ce qui est plus sûr dans des locaux appartenant à un tiers par exemple un magasin général.

- **Avance sur marché public**

« Un marché public est un contrat passé entre un entrepreneur et une administration publique pour la fourniture de biens ou l'exécution de travaux ».¹⁴

- **Avances sur factures**

Elle est destinée à mobiliser le poste client des entreprises qui travaillent avec des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliés aux guichets de la

¹²Y.BERNARD et J.COLLI : dictionnaire économique et financier (édition du seuil)

¹³Farouk BOUYACOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger, 2000, P235

¹⁴Farouk BOUYAKOUB., « L'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger, 2000, P. 238.

banque prêteuse. Dans ce cas, la banque doit assurer l'exigibilité de la créance et la solvabilité de l'entreprise.

▪ **L'escompte commercial**

L'escompte peut être défini comme une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client sans attendre leur échéance ; le montant d'une remise d'effet a diminué des agios.

L'escompte est une technique par laquelle une entreprise, bénéficiaire d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre), le négocie avant son échéance auprès d'un établissement de crédit.¹⁵

▪ **L'affacturage (factoring)**

L'affacturage est une opération basée sur la cession de factures qu'un exportateur détient sur des clients étrangers auprès d'une société de factoring.

2.4.1.2. Les crédits par signature

Un crédit par signature est un engagement du banquier envers des tiers à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, en cas où ces derniers s'avéreraient défaillants. Les crédits par signature se présentent sous trois (03) formes, à savoir :¹⁶

- ❖ **L'aval** : en se référant à l'article 409 du code de commerce, l'aval est un « engagement » fourni par un tiers (la banque) qui se porte garant de payer tout ou une partie du montant d'une créance, généralement, un effet de commerce. L'aval peut être donné sur le titre ou sur un acte séparé.¹⁷
- ❖ **L'acceptation** : c'est l'engagement d'une banque à honorer le paiement d'un effet de commerce à son échéance. Contrairement à l'aval, le banquier dans ce cas devient le principal obligé vis-à-vis du créancier.
- ❖ **Les cautionnements** : contrat par lequel le banquier sur un acte appelé contrat de cautionnement s'engage à payer pour le débiteur si, celui-ci s'avérait défaillant.

Les cautionnements délivrés par une banque sont solidaires, c'est-à-dire qu'ils offrent la possibilité au créancier l'avantage de poursuivre à la fois le débiteur principale et la caution (banque) ou seulement l'un des deux. L'objectif recherché par le client dans ce type de crédit est d'espacer dans le temps le paiement, et d'éviter un versement de fonds immédiat ou d'accélérer un rentré de fonds.

¹⁵**BOUKROUS D.**, « Les circuits de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie », mémoire de magistère, option commerce international, université d'Oran, 2007.

¹⁶**Luc B-R.** : « Pratique de technique bancaire » ; 21^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.280

¹⁷ L'article 409 du code de commerce.

2.4.2. Les crédits d'investissements

Le crédit d'investissement (ou crédit à moyen et long terme) finance l'actif immobilisé du bilan ; C'est avec ces immobilisations que l'entreprise réalise sa mission socio-économique.

La durée d'un crédit d'investissement à moyen terme est de deux à sept ans. Au-delà commence le crédit d'investissement à long terme ; crédit qui ne dépasse que rarement vingt ans. Le remboursement du crédit d'investissement est assuré essentiellement par les résultats dégagés par l'entreprise¹⁸.

2.4.2.1. Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme d'investissement se sont des crédits octroyés sur une durée allant de deux(02) ans à sept (07) ans. Ils sont destinés à financer les investissements légers tels que les véhicules et les machines, et de financer les biens d'équipement et les moyens de production de l'entreprise amortissables sur une durée de huit (08) à dix (10) ans. Il permet de financer le matériel, outillages et certaines constructions de faible coût dont ont besoin les sociétés industrielles.

La durée du financement ne doit en aucune manière être plus longue que celle d'amortissement du bien financé. Un financement par crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement.

2.4.2.2. Les crédits à long terme

Les crédits à long terme se sont des crédits octroyés sur une durée de 7 à 20ans, ils financent les immobilisations lourdes et les constructions destinées à financer les immobilisations corporelles telles que les terrains et bâtiments, etc. ; et aussi l'actif incorporel tel que le fonds de commerce.

2.4.2.3. Le crédit-bail (leasing)

Le crédit-bail est un mode de financement plutôt utilisé par les petites moyennes entreprises

(PME) et les petites moyennes industries (PMI) pour le financement de matériels et, notamment, le matériel mobile. Les opérations de crédit-bail sont « des opérations de location de biens d'équipement, de matériel, d'outillage ou de biens mobiliers à usage professionnel, spécialement, achetés en vue de cette location par des entreprises qui en demeurent propriétaires, lorsque ces opérations, quelle que soit leur dénomination, donnent au locataire

¹⁸BOUYAKOUB F., « L'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger, 2000, P. 251.

la faculté d'acquérir tout ou une partie des biens loués, moyennant un prix convenu, tenant compte, au moins pour une partie, des versements effectués à titre de loyer »¹⁹

- **Le crédit-bail mobilier**

Comme son nom l'indique, le crédit-bail mobilier permet de financer des biens d'équipement et des matériels à usage professionnel²⁰.

- **Le crédit-bail immobilier**

Le crédit-bail immobilier est la forme de crédit-bail qui concerne les opérations par lesquelles un établissement financier achète des biens immobiliers pour les louer à usage professionnel à des particuliers et cette opération permet au locataire de devenir propriétaire en fin de ce contrat de tout en partie du bien loué.

2.4.3. Les crédits finançant le commerce extérieur

Selon toute économie, il existe des relations commerciales entre les pays du monde et l'extérieur ce qui englobe des échanges et transferts entre eux. A cet effet, les banques interviennent afin de faciliter les transactions du commerce extérieur et mettre en place des techniques pour le financement, soit pour les importations ou les exportations.

2.4.3.1. Le financement des importations

Afin de faciliter la réalisation des opérations d'importation, la banque intervient via plusieurs techniques :

- **L'encaissement documentaire**

C'est une procédure de commerce international dans laquelle interviennent trois parties l'importateur, l'exportateur et la banque. Le vendeur donne un ordre à sa banque d'encaisser une somme d'argent auprès de l'acheteur en contrepartie il lui remet les documents d'expédition. Le règlement peut s'effectuer par paiement au comptant ou par acceptation d'une traite.

- **Le crédit documentaire**

Le crédit documentaire est « une promesse donnée par le banquier de l'acheteur à un fournisseur, selon laquelle le montant de sa créance lui sera réglé, pourvu qu'il apporte –à l'aide des documents énumérés- la preuve de l'expédition des marchandises ou la preuve que les prestations ou services ont été accomplis». ²¹

¹⁹ CONSO P. et HEMICI F., « Gestion financière de l'entreprise », édition DUNOD, Paris, 2005, P. 457.

²⁰ Michel ALBOUY, Financement et coût de capital des entreprises, Presse française, paris, 1990.p163.

²¹G.Legrand et H.Martine «commerce international », 2éme édition Dunod, paris 2008, p 148

2.4.3.2. Le financement des exportations

En matière de financement des exportations, il existe plusieurs formes de crédits à savoir :

▪ Le crédit fournisseur

Est un crédit bancaire accordé directement au fournisseur (exportation) qui a lui-même consentie un délai de paiement à son partenaire étranger (importation). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou total de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger.²²

▪ Le crédit acheteur

C'est une technique de financement à court terme du commerce international. C'est un crédit consenti par une banque à un importateur ou investisseur étranger afin de lui permettre de régler au comptant des biens ou des services fournis par l'exportateur. La mise en place du crédit acheteur permet à l'importateur de trouver des solutions de financement attractives et à l'exportateur d'encaisser rapidement ses créances tout en transférant son risque à la banque prêteuse²³

2.4.4. Les crédits aux particuliers

On peut distinguer deux formes de crédits :

• Les crédits à la consommation

On peut les définir comme étant un ensemble des prêts destinés aux particuliers dans le but de financer leurs besoins en dehors de l'immobilier et d'acquérir des biens de consommation durables tel que l'automobile, mobilier, électroménager. Ils peuvent aussi permettre de faire face à des besoins de trésorerie, indépendants de l'acquisition d'un bien.

• Les crédits immobiliers

On peut les définir comme étant un ensemble de prêts à long terme qui sont octroyés aux particuliers et destinés à financer :

- L'acquisition d'un logement
- Financement d'un terrain
- Les travaux de rénovation ou d'aménagement

Ces prêts peuvent être réalisés pour le financement de toutes les dépenses qui sont liées à l'immobilier, et plus particulièrement celle liées à l'habitation principale.

²² MANNAI S. et SIMON Y., « Technique financières internationale », 7^{ème} édition ECONOMICA, Paris, 2001, P. 580.

²³ A.Aris « Mode de financement en Algérie : Issad Rebrab propose le crédit acheteur »

Section 3 : Les risques de crédits et ces Préventions

Toute opération de crédit fait naître un risque : la probabilité qu'un débiteur n'honore pas ses engagements. L'évaluation de ce risque est primordiale pour les créanciers, dans un contexte où les difficultés des entreprises (défauts de crédit, faillites) sont fréquentes et parce que leurs conséquences perturbent sévèrement l'économie. Pour le créancier, l'existence de ce risque affecte la rentabilité qu'il espère de ses opérations de crédit et l'expose potentiellement à de graves difficultés si la contrepartie s'avérait incapable de rembourser le prêt.

Son évaluation a longtemps été sommaire. Face à la montée des risques, des modèles d'analyse du risque de crédit ont été conçus pour le mesurer. Pour comprendre ces systèmes, il importe, préalablement, de définir avec précision le risque de crédit et les contingences de sa mesure.

Le risque de crédit est le risque particulier naissant d'une opération de prêt. Il correspond à la probabilité qu'un événement négatif affecte le service de la dette sur lequel le débiteur s'est engagé.

1) le risque naissant des opérations de crédit

Si de multiples risques existent, en économie et en finance, une attention particulière est portée au risque de crédit.

a) Définition générique

Dès qu'un agent économique consent un crédit à une contrepartie, une relation risquée s'instaure entre le créancier et son débiteur. Ce dernier peut en effet, de bonne ou de mauvaise foi, ne pas payer sa dette à l'échéance convenue. L'aléa qui pèse sur le respect d'un engagement de régler une dette constitue le risque de crédit.

Une opération de crédit consiste pour un créancier à consentir un prêt à un débiteur.

Le prêt peut être financier (prêt générant un plan de remboursement), lié à une opération commerciale ou encore correspondre à un simple délai pour effectuer un règlement. Dans tous ces cas, l'emprunteur s'engage à payer une somme convenue à une échéance déterminée (la maturité). Le montant à régler peut correspondre au simple capital (crédit brut) ou être, dans le cas des prêts financiers, majoré d'intérêts.

A priori, en termes de gravité, le risque de crédit renvoie à deux situations différentes. Dans le cas où le débiteur ne peut tenir son engagement, il peut s'agir soit d'une incapacité temporaire due à des difficultés ponctuelles, soit d'une incapacité définitive liée à des problèmes structurels pouvant amener la disparition de l'emprunteur.

Si on généralise, ce risque peut être considéré comme l'incertitude affectant les montants et les dates auxquels les paiements du débiteur seront effectués. Il est lié aux aléas qui pèsent sur l'évolution de la situation économique et financière de la contrepartie. On appréhende alors le risque de crédit comme une possibilité de pertes consécutives à cette évolution du débiteur, ce qui renvoie à deux états de la nature :

- La dégradation de la situation de l'emprunteur : le gain original espéré ne rémunère pas l'incertitude grandissante à laquelle le créancier est exposé, c'est une forme de perte d'opportunité,
- La cessation des paiements du débiteur : s'il ne peut payer, son créancier constate un défaut de paiement dont les conséquences seront plus ou moins graves selon qu'il y a, ou non, faillite de la contrepartie.

Ainsi, on distingue dans le risque supporté par un créancier un risque de dégradation (Downgradingrisk), un risque de défaut (default risk) et un risque de faillite (failurerisk). Ceci explique les difficultés pour appréhender le risque. L'expression « risque de crédit » recouvre donc deux éléments distincts : un risque de perte potentielle (downgrading) et un risque de perte extrême (risque de défaut).

b) Typologie des risques de crédit en économie :

Dès qu'un agent consent un crédit à une contrepartie, un risque de crédit apparaît. Dans une approche très simplifiée, on considère que l'économie regroupe quatre types d'agents : les États, les entreprises, les banques et les ménages. On recense ainsi, de manière volontairement restrictive, ces intervenants, respectivement notés : E, Ent, B et M. Si l'économie réelle comporte d'autres parties prenantes (médias, groupes de pression, autorités locales, régulateurs, assureurs, intermédiaires financiers, etc.), le raisonnement peut être conduit sur les quatre agents principaux. Ces acteurs sont susceptibles d'être à la fois créanciers et emprunteurs. Cependant, la fréquence et le poids de ces positions ne sont pas identiques.

▪ La dette publique

Les États empruntent de l'argent pour financer leur déficit budgétaire ou pour lancer des programmes spécifiques (grands emprunts pour des investissements collectifs par exemple). Le risque de crédit correspond à la capacité de l'État à rembourser ses dettes. Longtemps, en dépit de quelques contre-exemples historiques (Russie, Argentine), on a considéré que les États seraient toujours en mesure de rembourser leurs dettes. Les caractéristiques du contrat de dette publique (bons du Trésor) font qu'elle est considérée sans

risque ou risk free. Ceci n'est plus le cas de nos jours car devant l'importance de la dette publique par rapport à la richesse nationale », il est devenu imaginable que des États ne puissent faire face à leurs engagements.

- **Le crédit interentreprises**

Il s'agit du crédit associé aux opérations commerciales entre les firmes. Celles-ci se consentent des délais de paiement pour régler leurs achats. Plusieurs raisons l'expliquent motif de transaction (le délai permet le regroupement des achats et limite les interventions sur le marché, donc les coûts de transaction), motif commercial (consentir un délai de paiement est un moyen d'action marketing pour accroître les ventes) et un motif financier (le délai permet à l'acheteur de générer lui-même des flux commerciaux et donc de disposer de la trésorerie). Dans certains pays (souvent latins), ce crédit interentreprises atteint des niveaux importants, parfois largement supérieurs à celui des crédits bancaires aux entreprises de court terme. En effet, pour un client, le crédit obtenu de son fournisseur constitue une ressource financière apparemment peu coûteuse, très largement disponible et très flexible.

Un large recours au crédit fournisseur- qu'il soit négocié entre les parties ou que, par diverses techniques, le client ne réussisse à l'imposer unilatéralement contribue à accroître le free cash-flow et à réduire le working capital, deux facteurs qui agissent positivement sur la performance financière en termes de création de valeur. Avec le crédit interentreprises, les fournisseurs jouent, de fait, le rôle d'intermédiaire financier. Le poids du crédit consenti aux clients par une société est souvent important et constitue, parfois, le premier élément de l'actif du bilan «. Dans ce cas, le risque de crédit porte sur les créances non encore réglées par le client.

- **Le crédit bancaire**

Il s'agit de la forme à la fois la plus innée et la plus fréquente de crédit. Un agent économique (entreprise, ménage) sollicite un prêt auprès d'une banque ou, de manière plus globale, d'une institution financière. Le prêt est un contrat formel dont le fonctionnement est strictement encadré par la loi. Le créancier financier consent un crédit sur un montant déterminé, en fixe la maturité et le taux d'intérêt ainsi que les modalités de remboursement. Le risque de crédit renvoie à la probabilité que l'emprunteur ne puisse respecter l'échéancier déterminé. Mais, en réalité, comme indiqué supra, il est double. Le risque de crédit porte d'abord sur le risque d'insolvabilité, c'est-à-dire l'incapacité de l'emprunteur à respecter ses engagements. Il porte ensuite sur le possible dégradation de la situation du débiteur. Si celle-

ci devient plus risquée, le taux d'intérêt défini au contrat ne rémunérera pas le risque réellement supporté par le créancier financier.

Pour une banque, le non-remboursement d'un crédit a plusieurs effets. D'abord, constatant une perte, sa marge et sa rentabilité sont affectées négativement tout comme sa valeur. Ensuite, le bilan étant « touché », la solidité globale l'est aussi, par ricochet, et la banque peut éprouver des difficultés 22/164 je nouveaux crédits. Enfin, elle peut elle-même se trouver en situation de crise de liquidité, voire de défaut ; dans ce cas, d'autres agents (créanciers et déposants) vont subir des conséquences négatives. Le risque de crédit est, par nature, systémique.

Dans ces trois cas, les créanciers expriment le besoin légitime d'analyser et de mesurer le risque de crédit afin de se forger une opinion sur la probabilité que l'emprunteur ne puisse honorer sa signature. L'examen du risque de crédit leur permet alors de décider :

- l'acceptation de son principe (accord de crédit) ;
- son montant, sa maturité et son mode de remboursement ;
- les conditions de taux et security package (garanties et covenants).²⁴

3) les risques liés à l'opération de crédit

Le banquier, dès lors qu'il répond favorablement à une demande de crédit, en vue d'apporter son appui financier à l'entreprise l'ayant introduite, supporte le risque inhérent à celle-ci.

Cette menace, que représente le risque crédit, peut revêtir plusieurs formes, pour l'identifier et la mesurer, le banquier évalue son intervention de financement en appréciant : le risque d'insolvabilité, le risque d'immobilisation, le risque de taux et le risque de change.

1. Le risque d'insolvabilité

Le risque majeur qu'encours le banquier lors d'une opération de crédit est la perte des capitaux qu'elle a engagés en faveur de ce client.

En effet, le risque d'insolvabilité est le risque le plus dangereux et le plus enregistré.

Appelé, également, risque de non remboursement, il s'agit du non-paiement des sommes dues par le client à échéance et se traduit par la perte partielle, ou totale de la créance détenue par la banque sur son client débiteur.

L'évaluation de ce risque peut se faire à partir de l'analyse et le diagnostic de la valeur liquidative de l'entreprise, son endettement et l'évolution de ses fonds propres nets.

²⁴Cécile Kharoubi, Philippe Thomas RB Edition - Revue Banque ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de non remboursement apparaît quand le client, suite à la détérioration de sa situation financière, ou par mauvaise foi, se trouve dans l'incapacité, ou refuse, de rembourser les sommes dont il est redevable.

Les origines de ce risque proviennent directement des risques liés à l'entreprise elle-même parmi lesquels on peut distinguer :

1.1 Le risque particulier

Ce risque est, généralement, lié aux capacités techniques de l'entreprise, à la moralité et à la compétence des dirigeants ainsi qu'à la qualité de la clientèle.

1.2 Le risque sectoriel

Il est lié au processus de production utilisé, au produit ou au service réalisé, à la situation du marché, à la conjoncture de la branche d'activité dans laquelle évolue l'entreprise emprunteuse.

1.3 Le risque global ou général

Le risque global est plus difficile à appréhender, du fait qu'il est engendré par des facteurs externes issus de la situation politico-économique du pays, mais aussi d'événements imprévisibles (incidents catastrophiques, naturels ou provoqués par l'homme).

2. Le risque d'immobilisation

La banque assure un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources en procédant au refinancement de ses crédits auprès de la Banque d'Algérie ou du marché monétaire.

Le risque abordé ici prend effet lorsque cet équilibre est rompu, c'est-à-dire quand le terme des ressources d'une banque est plus court que celui de ses emplois. Ce risque comporte trois origines :

- Il peut être engendré par une politique de transformation imprudente du banquier, qui utilise des ressources à vue pour des emplois à terme. Il se met ainsi dans l'incapacité de faire face à des retraits de dépôts à vue appartenant à ses clients.
- Il peut être le résultat du non remboursement des échéances, à bonnes dates par les clients de la banque. Les fonds engagés deviennent ainsi immobilisés.
- Il peut aussi être dû à la détérioration de la situation financière de l'entreprise emprunteuse qui conduit la Banque d'Algérie à refuser son accord de mobilisation.

Pour cela, le banquier est tenu d'adosser la majorité de ses concours à des ressources de durée équivalente et de procéder au refinancement auprès de la Banque d'Algérie en remplissant les conditions d'admissions au réescompte.

La banque, comme tout autre organisme financier, peut arriver à la maîtrise de ce risque en mettant en place une stratégie efficiente de collecte des ressources à vue accompagnée d'une politique cohérente de distribution des crédits.

3. Le risque de taux

Une variation des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse, est loin d'être sans conséquence sur le secteur bancaire. Toute fluctuation de ce paramètre peut constituer un risque considérable pour la banque.

Le risque de taux peut être défini comme étant le risque de perte ou de gain encouru par une banque détenant des créances et des dettes dont les conditions de rémunération obéissent à un taux fixe. Il résulte donc de l'évolution divergente du coût des emplois avec le coût des ressources.

Ainsi, le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur les crédits octroyés pour, d'une part, minimiser ce risque et d'autre part, apporter les réajustements nécessaires en fonction des variations du taux d'intérêt référentiel (taux de réescompte).²⁵

C) Évolution de la perception du risque de crédit

Le risque de crédit existe depuis les premières opérations de prêts. Dans le Code des Lois de Hammurabi 13 (environ 1750 avant J.-C.), roi de Babylone, le paragraphe 48 prévoit, qu'en cas de récolte désastreuse, un délai d'un an sans intérêt peut être consenti pour payer ses dettes. Ce texte peut être considéré comme la source du concept du crédit. Toujours à Babylone, on trouve la trace d'un marché du crédit où les emprunteurs recherchaient le meilleur taux et où les prêteurs avaient le droit d'appliquer une prime selon le risque. Les historiens indiquent que les opérations formalisées de prêts naissent juste après l'utilisation courante de la monnaie, aux alentours du VIIe siècle avant J.-C., en Grèce ou en Lydie. Dès l'apparition du crédit, en tant que tel, il semble que les intérêts aient été définis selon le risque, car ils différaient selon que le crédit était octroyé aux armateurs ou qu'il s'agissait d'un prêt courant.

Jusqu'à la fin du Moyen Âge, le crédit est peu développé en Occident, essentiellement pour des raisons religieuses. En effet, les Chrétiens proscrivent les intérêts conformément à l'interdiction biblique : « Prêtez sans rien attendre en retour » (Évangile selon Saint Luc, VI, 35). Un prêteur s'approprie le temps qui n'appartient qu'à Dieu, on le considère comme un « voleur de temps ». La profession de prêteur fut longtemps « maudite » et réservée à des

²⁵ Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales réalisé par MERAD Yasmine Thanina MENSOURI Celia « Les Opérations De Crédit Bancaires Cas d'un crédit d'exploitation BEA Tizi-Ouzou ».

catégories sociales ou géographiques (Juifs, Lombards, Cahorsiens). Les prêteurs étaient considérés au même titre que les saltimbanques !

Néanmoins, l'interdiction religieuse est largement bravée et le crédit, d'un volume modeste, est pratiqué (templiers, prêts aux régnants). Par le canal des foires au Moyen Âge, puis avec l'apparition de grandes cités marchandes (comme Bruges, Paris ou Venise), le crédit se développe. Les créanciers ne le consentent qu'après avoir examiné la situation (la surface) des emprunteurs et l'intérêt est fixé selon le risque. Une forme d'analyse informelle du risque naît. À cette occasion, la profession de changeur se mue en précurseur de celle de banquier.

Le Concile de Latran en 1515 autorise le prêt portant intérêt, permettant ainsi l'essor du crédit et le développement de la banque. L'octroi du crédit s'accompagne d'une incertitude sur son remboursement et le paiement des intérêts : le débiteur pourra-t-il s'acquitter de ses engagements ?

L'histoire du crédit est celle du risque de crédit, l'un ne va pas sans l'autre. Le développement des banques s'accompagne de la définition de procédures et de l'apparition de spécialistes chargés d'étudier les demandes de crédit. L'analyse du risque devient formelle et s'enrichit des expériences, bonnes ou mauvaises, avec d'autres débiteurs. Le développement de la comptabilité et des obligations de publicité dans les Registres du Commerce contribuent à définir une norme d'usage quant aux données traitées pour accorder ou non un crédit.

Très longtemps, les banques ont analysé le risque de crédit par des méthodes intuitives et empiriques, relativement efficaces. Depuis une trentaine d'années, l'évolution de l'économie globale a totalement modifié la notion même de risque de crédit.

- Depuis la crise des années 1970, le « risque entreprise » s'est fortement accru. Les incidents de paiement et le nombre des faillites ont fortement augmenté dans de nombreux pays. La volatilité des résultats et de la valeur des actifs des entreprises a également augmenté. Le risque associé à une opération de crédit s'est mécaniquement apprécié à la hausse.

En Économie et en Finance, un véritable courant académique dédié s'est consacré à ce sujet. D'importants travaux théoriques ont permis une approche conceptuelle de ces questions et, dans le même temps, des études statistiques à grande échelle ont été menées sur les faillites et les défauts, contribuant à une meilleure connaissance pratique de ces phénomènes. Ainsi, des progrès considérables ont été réalisés dans la compréhension de ce risque et des moyens de son anticipation (et de sa détection).

- La marchandisation du crédit permet aux emprunteurs de contracter des dettes en dehors du circuit bancaire et aux créanciers de disposer d'un réel marché secondaire tant pour le refinancement (cession des titres de dettes) que par la couverture des risques de crédit. Un marché du crédit ouvert, profond et liquide s'est constitué, modifiant fortement l'accès au financement.

Dans un tel contexte, le risque de crédit est devenu une question primordiale et sa mesure objective impérative. Une demande et une offre de services relatives à la mesure la plus précise possible de ce risque sont apparues sur le marché (aussi bien chez les émetteurs que chez les investisseurs), illustrées par exemple par les agences de rating.

- Afin d'éviter la survenance de crises systémiques et de faillites bancaires, les régulateurs ont défini un ensemble de règles pour discipliner les banques dans l'octroi du crédit et la gestion de leurs risques. Elles leur imposent des procédures et des modèles, une transparence accrue et des règles formelles de couverture des risques. Les approches réglementaires de Bâle II » et « Bâle III » ont redéfini la notion de risque de crédit et imposé un nouveau paradigme pour sa gestion.
- Sur le plan technique, l'instrumentation de mesure et de gestion du risque de crédit a connu des progrès considérables, devenant un sujet central de la gestion dynamique des institutions financières. Celles-ci ont mis en place de nouveaux systèmes de gestion, avec des modèles de Gestion Actif/Passif (Assets and Liabilities Management) innovants et performants. Une grande place est accordée au risque de crédit – perçu non seulement individuellement mais aussi de manière globalisée – dans les portefeuilles de prêts.²⁶

1) Définition du risque bancaire

Le risque en matière bancaire peut être défini, selon NALLEAUG et ROUACH. M comme « Un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte ».²⁷

SAMPSON pour sa part considère que : « la tension qui habite les banquiers est inséparable de leur métier, ils veillent sur les économies d'autrui et pourtant ils les font bénéficier en les prêtant à d'autres ce qui comporte inévitablement des risques». ²⁸Il continue en précisant qu'un banquier qui ne prend pas de risque n'en est pas un.

²⁶ CHIBEL ZINEB, BAMOUSSE Zineb, EL KABBOURI Mounime. « Etude de différentes méthodes d'analyse de risque crédit : Revue de littérature »p931.p932.

²⁷NAULLEAU, G., ROUACH, M. Le contrôle de gestion et financier, Revue bancaire, 1998, p.30.

²⁸SAMPSON, A. Les banques dans un monde dangereux, R. LAFFONT, 1982, p.38.

Le risque est aujourd'hui un objet spécifique, mesurable et quantifiable, et un facteur de performance ; La gestion des risques n'est autre que l'ensemble des outils, des techniques et des dispositifs organisationnels nécessaires pour y parvenir.

« Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, croire en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voire les trois à la fois »²⁹

Sur un autre plan, le risque de crédit doit s'analyser dans le contexte de l'asymétrie d'information. Lorsqu'un emprunteur sollicite un crédit, la banque est moins informée que les dirigeants de la société sur l'avenir de celle-ci et l'impact de l'utilisation du prêt. Le créancier subit une asymétrie d'information qui le pénalise dans sa capacité à sélectionner les « bons » emprunteurs et crédits. Cette situation génère une anti sélection, les managers des sociétés en mauvaise santé étant incités à solliciter un prêt que la banque n'aurait pas accordé si elle avait eu toute l'information 14. Par ailleurs, lorsque le crédit est en place, le créancier s'expose à un aléa moral : le prêt peut être utilisé pour un autre usage que la demande initiale ; et surtout, le dirigeant peut gérer l'entreprise sans tenir compte de l'intérêt du créancier financier, sans que celui-ci ne puisse l'observer.

Plus précisément, on considère que ce risque est triple :

- risque de dégradation (voir supra) si la qualité de l'emprunteur se dégrade pendant la durée du crédit ;
- de défaut qui correspond à la probabilité d'un manquement ou d'un retard du débiteur par rapport aux échéances fixées ;
- risque de recouvrement en cas de défaut qui concerne le montant effectivement recouvré par le créancier après le défaut.

Le risque de crédit résulte de plusieurs facteurs. D'abord, le risque général lié à la situation économique globale pèse sur les emprunteurs, parfois du fait d'un « risque pays » ; cas où l'insolvabilité est due à la localisation géographique d'un emprunteur. Celui-ci comprend un risque politique (Souverain) et un risque économique (situation monétaire empêchant le transfert des fonds). Ensuite, le risque professionnel est lié aux difficultés de la secte auquel appartient le débiteur. Enfin, le risque propre à l'emprunteur dépend de sa situation économique et financière spécifique.

²⁹MATHIEU M., L'exploitant bancaire et le risque crédit, Ed. BANQUE EDITEUR, Paris, 1995

Formalisation du risque de crédit

On admet classiquement que les composantes du risque de crédit sont les suivantes :

- Le défaut : événement par lequel l'emprunteur n'honore pas une échéance fixée, c'est un « accident de crédit » ;

▪ L'exposition à la date du défaut : c'est le montant pour lequel la banque est en Risque et qui inclut le capital restant dû ; la perte en cas de défaut : elle correspond à la fraction de l'exposition qui ne pourra être récupérée ; elle dépend fortement du taux de recouvrement (ou de récupération) en cas de défaut, lui-même lié à la situation de l'entreprise, à la législation et à la présence d'éventuelles garanties en faveur du créancier financier ;

- L'horizon du défaut, c'est-à-dire le moment futur où le défaut peut se produire.

L'approche contemporaine du risque de crédit permet de préciser ces composantes. En simplifiant, supposons qu'une banque accorde un crédit à une entreprise. Ce crédit est d'un montant M remboursable à une échéance t . Il génère un taux d'intérêt i .

S'il n'y a pas de défaut, à maturité (t) la valeur de ce crédit est :

$$V_t = M_X(1 + i)$$

En cas de défaut à cet horizon, la banque ne « récupère qu'une fraction R du crédit, exprimant le taux de recouvrement. Alors la valeur du crédit à maturité (t) est :

$$V_t = M_X(1 + i) \times R$$

Au temps 0, à la signature du contrat, la probabilité de défaut au temps t et le taux de recouvrement R en cas de défaut sont incertains (aléatoires). On appelle p la probabilité de défaut au temps t , sa valeur est comprise entre 0 (pas de défaut) et 1 (défaut).

Cette approche simplifiée montre que le risque de crédit dépend de :

- La probabilité de défaut : expected default frequency (EDF) ou probability of Default (PD) ;
- L'exposition au défaut : exposure at default (EAD), perte maximale en cas de défaut ;
- La perte en cas de défaut : loss given default : (LGD) égale à 1 moins le taux de Recouvrement : $1-R$.

En effet, la perte attendue sur un crédit (expected loss, EL) est égale à :

$$EL = EAD \times PD \times LGD$$

La perte attendue sur un crédit est une variable aléatoire qui, associée à l'incertitude sur l'horizon du défaut, constitue le risque de crédit.

Le défaut (de paiement) correspond généralement à un événement objectif et mesurable par le créancier financier : la non-tenu d'un engagement de crédit, l'emprunteur se trouvant incapable d'honorer une échéance de sa dette financière. Cependant, le défaut peut prendre une acception plus large comme la violation d'un covenant, la restructuration de la dette ou encore une dégradation sensible du rating d'une société. Le défaut de paiement, au sens strict, est un événement confidentiel connu des seuls débiteurs et créanciers.³⁰

2-les moyens de prévention et de gestion

Pour prendre une décision de l'octroi ou non de crédit, la banque fait une étude économique et financière. Cette étude ne pouvant éliminer totalement le risque, pour cela le banquier a la possibilité de confronter ses engagements par la prise de garantie. Cette prévention du risque est nécessaire pour prendre soin des fonds du public

2-1 L'application des règles prudentielles³¹

La réglementation bancaire est composée de l'ensemble des normes régissant le fonctionnement du marché des services bancaires. Alors que le concept de réglementation prudentielle est plus étroit : il concerne la sécurité et la santé des entités opérant sur les marchés financiers.

2-1-1 Définition des règles prudentielles

Les règles prudentielles sont définies par le comité dit « comité de Bâle » mis en place par la banque de règlements internationaux (BRI). C'est un ensemble de recommandations et de règles qui visent à prévenir les risques bancaires. De plus, elles visent à di monopoliser l'activité bancaire, préciser les conditions de création et de gestion des banques et des établissements financiers.

2-1-2 L'objectif de la réglementation prudentielle

La réglementation bancaire dite « prudentielle » a pour objectif majeur d'assurer la sécurité et la stabilité du système bancaire par l'adoption de certaines normes prudentielles qui s'appliquent aux établissements bancaires afin de garantir une meilleure gestion de risque Les deux buts poursuivis donc sont d'une part la stabilité du système financier et d'autre part la protection des créanciers.

- La stabilité du système financier : il s'agit de se prémunir contre le risque systémique et d'atténuer l'effet de propagation des crises de faillite d'une banque sur l'ensemble

³⁰Cécile Kharoubi , Philippe Thomas RB Edition - Revue Banque ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT

³¹KBIBA. OMAR « étude des conditions d'octroi du crédit par les banques » école supérieure de banque, promotion 2007, p.57

du système financier. A cet égard, la réglementation prévoit des normes de solvabilité qui visent le renforcement du système bancaire.

- La protection des créanciers : la réglementation financière de la banque est dans le but de sauvegarder leurs intérêts et pour répondre aux éventuelle de retrait des clients.

2-1-3 Les principales réglementations prudentielles

2-1-3-1- la règle du capital minimum

Toute banque et tout établissement financier doit à tout moment justifier que son actif excède d'un montant au moins égal au capital minimum le passif dont il est tenu envers les tiers.

Au cours de la vie de l'établissement, le capital minimum ne saurait être grevé de non valeurs (frais préliminaires, report à nouveau débiteur, capital non appelé ou appelé mais non verse).

Le règlement n° 04-01 de mars 2004 relatif au capital minimum des banques et des EF exerçants en Algérie. L'article 02 de cette loi fixe un capital minimum de 2.5 milliards de DA pour les banques contre 500 millions de DA pour les EF.

2-1-3-2- les ratios de gestion des risques

Sont des ratios définis dans le Bâle I (1988) et le Bâle II (2006) dont l'objectif est d'assurer la garantie de la liquidité et de la solvabilité des banques et des EF ainsi que la protection des épargnants. Il s'agit de ratio de couverture de risque (Ratio Cooke et Ratio Mc Donough), le coefficient de liquidité et celui de la division du risque. La gestion de ces risques ce fait en trois phases graduelles :

- ✓ La gestion préventive ;
- ✓ La gestion opérationnelle :
- ✓ La gestion curative.

2-1-3-2-1- La gestion préventive

La gestion préventive de risque crédit intervient juste avant la décision d'octroi de crédit. Elle nécessite un suivi et un contrôle minutieux de la part du banquier.

- **Ratio de couverture de risque**

- **Ratio Cooke (Bâle I)**

C'est un ratio de solvabilité bancaire mis en place en 1988 par le comité de Bâle qui vise à garantir un capital minimum de capitaux propres afin d'assurer la solidité financière minimale. Le ratio est calculé en portant :

Au numérateur, les fonds propres de l'établissement (capital versé, réserves accumulées, provisions, etc.)

Au dénominateur, l'ensemble des risques encourus pondérés selon différents critères : nature juridique du bénéficiaire, localisation des risques et durée des engagements. Ainsi, par exemple, un crédit pondéré à 100% demande à être couvert par deux fois plus de fonds propres qu'un crédit pondéré à 50%.

Cette recommandation prudentielle exige l'adéquation des fonds propres aux engagements pris par tous établissements de crédit. Le ratio Cooke's définit un calcul précis de fonds propre fixé à 8% par rapport à l'ensemble des engagements risqués pris par la banque.

$$\text{Ratio cooke} = \frac{\text{Fond propres}}{\text{Montant des credits ou risques encourus}} \geq 8\%$$

▪ **Ratio Mc Donough**

Recommandé par le Bâle II, ce ratio détaille les risques rencontrés par les banques. Il est aussi appelé ratio de solvabilité ou d'adéquation des fonds propres, cherche à mettre le niveau des capitaux propres des établissements financiers en adéquation avec les risques qu'ils encourent réellement. En effet, ces fonds propres sont le seul moyen d'absorber d'éventuelles pertes d'exploitation financière.

Les recommandations de l'accord de Bâle II incitent les banques à respecter 3 « piliers » de prudence.³²

- **Premier pilier** : des exigences minimales en fonds propres rénovées

Le calcul du nouveau ratio repose sur la même logique que dans le ratio Cooke : il s'agit de rapporter les fonds propres aux risques assumés et d'exiger des établissements de crédit qu'ils proportionnent leurs engagements risqués au montant des fonds propres qu'ils détiennent et qui, en dernière analyse, assurent leur solvabilité.

- **Deuxième pilier** : le processus de surveillance prudentielle individualisé par le contrôleur, Le deuxième pilier est constitué d'un processus d'examen individuel et qualitatif par le contrôleur. Les autorités de contrôle prudentiel s'assureront que chaque établissement s'est doté de procédures satisfaisantes pour évaluer ses risques et les fonds propres qui leur correspondent. Elles vont donc juger si les banques évaluent correctement leurs besoins en fonds propres par rapport au niveau de risque qu'elles se sont fixées.

³²Xavier B, Christian D « monnaie, banque, financement » Dalloz, paris, 2005, page 292.

- **Troisième pilier** : un développement de la discipline de marché, L'objectif du nouvel accord est d'améliorer la transparence financière de manière à permettre aux investisseurs et acteurs de marché de mieux évaluer les banques. Celles-ci sont donc soumises à la discipline de marché et appelées à mettre en œuvre une communication financière efficace dans plusieurs domaines. Elles publieront semestriellement des informations complètes sur la nature, le volume et les méthodes de gestion de leurs risques, la structure du capital ainsi que sur l'adéquation de leurs fonds propres.

Les exigences en fonds propres devraient être ventilées en 85 % pour la couverture du risque de crédit (insolvabilité du client emprunteur), 5 % pour le risque de marché et 20 % pour le risque opérationnel (comme les fraudes et les pannes de système).

Au total, ce ratio prévoit que les établissements de crédit disposent de fonds propres atteignant au minimum 8 % de ces crédits et des risques encourus hors bilan.

$$\text{Ratio Mc Dounoug} \square = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{RC}(85\%) + \text{RM}(5\%) + \text{RO}(10\%)} \geq 8$$

- **Le coefficient de liquidité**

Le coefficient de liquidité est destiné à s'assurer qu'un établissement de crédit peut à tout moment rembourser les dépôts à court terme et cela en obligeant les banques à avoir un rapport supérieur à 100% entre les liquidités détenues et les exigibilités.

$$\text{coefficient de liquidité} = \frac{\text{actifs réalisables à un mois}}{\text{les passifs exigibles certains élément de hors bilans}} \geq 100\%$$

- **Ratio de division de risque**

Exprime le rapport de montant des risques encourus sur un même bénéficiaire sur les fond propres $\geq 25\%$

$$\frac{\text{Risques encourus sur un même bénéficiaire}}{\text{Fond propres nets}} \geq 25\%$$

Selon cette norme le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas dépasser 25% des fonds propres nets de la banque ou l'établissement financier.

Le rapport qui aurait établi 15% des relations se doit d'être couvert par la relation suivant :

$$\frac{\text{risques encourus sur le client}}{\text{les fonds propres}} < \frac{1}{10} \text{ des fonds}$$

Les fonds propres nets d'une banque ou d'un établissement financier sont constitués de la somme des fonds propres de base (FPB) et des fonds propres complémentaires (FPC)

$$\text{FPB} + \text{FPC} = \text{FPN}$$

2-1-3-2-2- La gestion opérationnelle

La gestion opérationnelle est la gestion du risque élaborée par la banque en cohérence avec sa politique de développement.

- **La délégation du crédit**

« Le système de délégation de crédit est l'acte volontaire et formel par lequel une institution ou un dirigeant, investi d'un pouvoir de décision dans l'exercice de l'activité crédit, confère, pour une durée fixe ou indéterminée, tout ou partie de ses pouvoirs à une instance ou à un collaborateur de la banque, qui l'accepte ».

- **Le pointage**

Le scoring est couramment utilisé par de nombreux établissements dans le but de déterminer les effets de diverses caractéristiques des emprunteurs sur leur chance de faire défaut, cela en utilisant des données collectées auprès du client (le revenu, l'âge, la profession...).

Pour appliquer ce modèle, il convient de disposer de deux populations d'emprunteurs, la première regroupant des emprunteurs n'ayant pas fait défaut et la deuxième ayant fait défaut.

2-1-3-2-3- La gestion curative

Les crédits immobiliers sont considérés comme des crédits à haut risques vu qu'ils sont à long terme et qu'ils mobilisent des fonds assez importants.

Pour cela, le contrôle et le suivi des emprunteurs et de leurs remboursements demeurent importants car il se pourrait qu'on rencontre des retards de remboursements où des cas d'impayés, à ce moment, on commence une nouvelle étape du processus du crédit immobilier qui est le recouvrement ou la gestion curative.

- **Le contrôle et suivi**

L'opération du contrôle et du suivi de la situation de l'emprunteur doit se faire après l'octroi du crédit, sur tous les aspects le concernant :

- Sa notoriété : il faut vérifier sa notoriété afin de savoir s'il mérite toujours la confiance de la banque en lui ;
- Consultation de la centrale des risques pour savoir s'il n'a pas contracté d'autres engagements chez les confrères :

- Evaluation juste et précise des biens qu'il a donnés en garanties et effectuer des évaluations périodiques.

Tout crédit octroyé par la CNEP doit être assorti d'une garantie contre le risque de non recouvrement de la créance pour partie ou pour la totalité.

L'instruction N°74/11/1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers exige de classer les créances et constituer les provisions selon le degré des risques encourus, on les distingue comme suit :

2-1-3-3-les fonds propres prudentiels

Trois catégories de fonds propres sont distinguées :³³

- 1- Les fonds propres de base ou « noyau dur » qui comprennent les éléments habituels : (le capital social, les réserves, le report à nouveau...etc.)
- 2- Les fonds propres complémentaires, ou « noyau mou » composés d'éléments divers (réserve de réévaluation, ou subventions remboursables, et surtout, d'emprunts subordonnés à durée déterminée ou non). Les fonds propres complémentaires doivent être inférieurs ou égaux aux fonds propres de base.
- 3- Les fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) ou provisions sans affectation déterminée (en France).³⁴

2-2 La prise de garantie

La banque, qui n'obtient pas de son client auquel elle a consenti un concours, le paiement de ce qui lui est dû, dispose, comme tout créancier, de par la loi³⁵d'un droit de gage général sur le patrimoine de ce client. Afin d'être payée, la banque peut donc exercer des poursuites judiciaires sur l'ensemble des biens meubles et immeubles de son client.

Mais la banque peut- et ce sera généralement le cas- se trouver en concurrence avec d'autres créanciers au moment où elle exercera ses poursuites.

Pour améliorer cette situation de créancier ordinaire (ou chirographaire), la banque est fréquemment amenée à demander la constitution à son profit :

Soit de garanties réelles sur des biens meubles ou immeubles de son client ou d'un tiers, Soit de garanties personnelles consistant dans l'engagement d'un tiers de payer ce que doit le client si celui-ci ne fait pas face à ses paiements pour un motif quelconque.

³³Joël BESSIS « gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques » éd, Dalloz, Paris, 1995, Page 58

³⁴Cécile Kharoubi , Philippe Thomas RB Edition - Revue Banque ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT. P25.p26

³⁵Art. 2093 du C. civ.

2-2-1- Définition de la garantie

La garantie est un engagement par lequel un garant s'oblige à payer pour le compte de son donneur d'ordre une somme déterminée, permettant au bénéficiaire d'être indemnisé en cas de défaillance du donneur d'ordre en l'occurrence le débiteur.

La garantie peut être définie comme étant la matérialisation d'une promesse de payer faite au banquier par le débiteur ou une tierce personne, sous forme d'un engagement affectant à son profit selon divers procédés, soit un droit de préférence sur les biens de celui qui promet, soit un droit de gage sur les meubles ou immeubles appartenant à celui qui s'engage.

2-2-2- Caractéristique de la garantie

Le banquier est souvent confronté aux risques liés aux crédits qu'il octroi, à l'instar de l'insolvabilité éventuelle de son client. Pour se prémunir contre ces risques le banquier se trouve dans l'obligation de constituer des garanties. Ces dernières doivent répondre à ces qualificatifs :

- Elles doivent être opérantes : cela veut dire que le débiteur est propriétaire des Biens qu'il met en gage au profit de sa banque ;
- Elles doivent être certaines : c'est-à-dire que la caution a la capacité de faire face à son engagement ;
- Elles doivent avoir la valeur suffisante : c'est-à-dire que le banquier doit avoir la capacité de suivre continuellement la valeur des garanties en les évaluant au prix du marché ;
- Elles doivent être non échues : pour les garanties à échéance telle que les délégations d'assurance par exemple, le banquier doit veiller à ce qu'elles soient renouvelées à chaque échéance jusqu'à extinction du crédit c'est-à-dire son remboursement intégral.

2-2-3- Les formes de garantie bancaires

Toutes les formes de crédit s'accommodent de toutes les formes de garanties. Mais dans la pratique, des affinités étroites existent entre certaines opérations et certaines garanties. C'est ainsi que les avances sur marchandises, les délégations de marché ou plus simplement les avances sur titres ont des garanties spécifiques qui font partie intégrante de l'opération de crédit. Il est classique de distinguer deux types de garanties :

2-2-3-1-Les garanties personnelles

Les garanties personnelles sont des garanties résultant de l'engagement d'une ou de plusieurs personnes aux cotées du débiteur, permettant ainsi au banquier de réclamer le paiement de sa créance au débiteur ou à la personne qui s'en est portée garante.

La garantie personnelle repose sur la notion de « Personne » Celle-ci est toujours un tiers. Il existe deux catégories de garanties personnelles :

- Le cautionnement
- L'aval

2-2-3-1-1-Le cautionnement³⁶**Définition**

Parmi les suretés conventionnelles, il convient de souligner l'existence du cautionnement. Il y a deux significations qui peuvent être attribuées à la caution :

- Dans le langage courant cela signifie le dépôt d'une somme d'argent ou de valeurs pour garantir la bonne exécution, ou pour réparer des fautes qu'une personne peut commettre :
- Dans un second contexte, le cautionnement est un contrat par lequel un tiers appelle « caution » s'engage à payer le créancier si le débiteur n'exécute pas son obligation.

On peut aussi définir le cautionnement comme étant l'obligation prise par une personne appelée « caution » d'exécuter l'obligation si « le débiteur³⁷ » ne l'exécute pas lui-même. Il résulte que le cautionnement suppose au préalable l'existence d'une obligation. Celle-ci se concrétise par un contrat entre le créancier et le tiers.

En outre, le code civil, dans son article 644 du code civil Algérien définit le cautionnement ainsi :

« Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »³⁸

2-2-3-1-2- L'aval

L'aval correspond à un engagement par signature d'une personne « avaliseur » à payer un effet de commerce dans le cas où le débiteur « avalisé » ne serait pas habilité à faire face à ses engagements à échéance.

³⁶ A Ben Halima, « Les emplois des banques », éd ; Dahleb, P57.

³⁸ Le code civil, dans son « article 644 » du code civil Algérien.

Selon l'article 409 du code du commerce, l'aval peut être utilisé pour garantir le remboursement total ou partiel d'une lettre de change. L'aval peut être donné sur la lettre de change, une allonge ou un acte séparé indiquant le lieu où Il est intervenu.

Le donneur d'aval doit apposer sa signature au recto de la lettre de change accompagné de la mention « bon pour aval » ou par toute autre formule équivalente.

2-2-3-2 garanties réelles

Les garanties réelles sont des biens meubles ou immeubles destiné à garantir le remboursement d'une créance à échéance. Elles se subdivisent en 02 types :

a. L'hypothèque

L'article 882 du code civil Algérien souligne que : « le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ».

L'hypothèque porte sur des biens immeubles tels que les villas, appartements...

D'après l'article 883 du code civil Algérien le contrat d'hypothèque peut être réalisé soit par acte authentique (auprès d'un notaire), judiciaire (par jugement) ou légale (par loi).

b. Le nantissement

L'article 948 du code civil stipule que : Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, à remettre au créancier, ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet, en quelque main qu'il passe, par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang.

Le nantissement porte sur des machines, des outils, un fonds de commerce, un marché public... Comme pour l'hypothèque, le but est de garantir le remboursement des créances à échéance.³⁹

³⁹ Mémoire de fin de cycle En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques « La garantie bancaire comme moyen de prévention et de gestion des risques bancaires » Réalisé par ADREYEN Nadia, BAKIRI Fatiha

Conclusion

Le crédit peut prendre diverses formes. Elle peut être accordée en fonction de la durée et/ou en fonction de la fonction économique qu'elle remplit. A ce titre, il peut être de court terme, permettant le financement de la trésorerie courante de l'entreprise ; long terme pour le financement des investissements fondamentaux ; il peut aussi être à long terme pour les investissements et immobilisations durables, le crédit-bail, etc. aussi, d'autres financements particuliers peuvent être réalisés par des prêts accordés aux financements de marché, aux particuliers, à la consommation ou au commerce extérieur.

L'augmentation des risques et le renforcement de la concurrence ont commencé à menacer la stabilité du système bancaire et financier. Afin de protéger les déposants des principaux risques auxquels est exposé un établissement financier, le Comité de Bâle a publié le ratio Cooke en 1988. Ce ratio de solvabilité impose aux banques une exigence de capital minimum d'au moins 8 % de leur actif total pondéré en fonction des risques. Ce dernier a contribué à l'amélioration de la stabilité financière, mais sa simplicité est devenue un handicap, car ce ratio ne tenait compte que du risque de crédit et ne tenait pas compte des autres risques comme le risque de marché et le risque de crédit. Opérationnel qui peut aussi être très dangereux pour les banques.

Compte tenu de l'instabilité du système bancaire international, le Comité de Bâle a jugé utile de réformer les accords de Bâle I, en donnant naissance à un nouvel accord qui est Bâle II, plus adapté à la réalité de l'activité bancaire, à savoir le Mac ratio Donough, qui tient compte du risque de marché et du risque opérationnel.

En Algérie, afin de bien gérer les risques et de les éviter, les autorités monétaires ont mis en place des organes de contrôle et de surveillance prudentielle pour assurer le respect des normes et ratios prudentiels, qui s'inspirent de la réglementation bâloise ; Bâle I et Bâle II.

Chapitre 2 : Analyse des risques de crédits

Introduction :

Tout crédit porte un risque de non remboursement. Une fois le crédit accordé, la banque est engagée sur toute sa durée. Elle en encourt le risque jusqu'à son remboursement. Il ne s'agit donc pas seulement pour elle d'évaluer le risque qu'elle prend en octroyant un crédit, mais aussi de le gérer tant qu'elle sera engagée avec le client. Ce risque est en effet mouvant, évolutif, car la vie d'une entreprise est. Comme toute forme de vie biologique ou sociale, en perpétuel devenir.

Section 1 : Gestion du risque de crédit**1. La surveillance de l'entreprise à tous les niveaux de risque**

Gérer le risque, c'est donc exercer, pendant toute la durée de vie du crédit, une étroite surveillance de l'entreprise au niveau de ses quatre éléments ou composantes que sont les hommes. Le couple produit/marché, les moyens d'exploitation et les moyens financiers. Il s'agit de prévoir tout glissement vers une situation qui pourrait compromettre la bonne sortie du concours.

Pour chacun de ces éléments existent des outils de surveillance interne et externe à la banque et des clignotants d'alerte qui permettent de déclencher rapidement les actions nécessaires pour la sauvegarde des intérêts de la banque.

L'élément humain est à l'origine de plus du tiers des causes de défaillance d'une entreprise. Il constitue un aspect essentiel du risque.

Les changements de comportements, parce qu'ils sont susceptibles de modifier la perception initiale du risque lié aux facteurs humains, devraient amener le banquier à redoubler de prudence. Ils pourraient l'obliger à reconsidérer la relation de crédit, voire à mettre fin à cette relation dès lors que les nouveaux comportements finissent par faire passer le risque de la catégorie « probable » à la catégorie « absolues ».

Les défaillances dues au couple produit/marché sont beaucoup moins nombreuses que celles qui découlent des facteurs humains. Cela ne signifie pas que le banquier les néglige. Ce couple produit/marché fait l'objet, en réalité, d'un suivi particulier est d'une actualisation régulière du diagnostic initial, tout au long de la vie de la relation de crédit. La principale difficulté rencontrée par le banquier dans l'appréciation de ce risque réside dans la diversité des affaires et des secteurs d'activité qu'il peut être amené à financer. Cette diversité l'oblige à une bonne culture économique, constamment actualisée.

Les défaillances dues aux moyens d'exploitation semblent, de prime abord, moins nombreuses parce que moins perceptibles. En réalité, le mauvais choix des équipements

génère toute une série de perturbations dans le domaine produit/marché et par voie de conséquence, sur la rentabilité de l'activité. Leur poids réel dans le processus de dégradation de l'entreprise est, de ce fait, plus important qu'il n'y paraît. Là aussi, il n'est pas toujours aisé pour le banquier d'apprécier le bien fondé de certains investissements. Il doit bien souvent faire appel à un spécialiste pour avoir une idée plus précise de l'importance du risque qui pourrait provenir du choix de ces moyens.

Les problèmes financiers sont la cause de bon nombre de défaillances, mais la surveillance en ce domaine est beaucoup plus facile pour le banquier puisqu'elle s'inscrit parfaitement dans sa compétence et son savoir-faire.

2. La surveillance de l'entreprise depuis l'entrée en relation

Le risque de crédit est omniprésent pour le banquier à toutes les étapes de sa relation avec son client, et avant même qu'il ne soit sollicité pour un financement.

Ainsi, et à l'ouverture du compte d'une entreprise qui ne demande pas de crédit, le banquier doit avoir une bonne vision de ce que sera l'activité de cette relation et prendre ses précautions pour ne pas se faire «imposer des crédits futurs qui, très souvent, débutent par des décaissements dits «passagers» pour se répéter régulièrement puis se transformer en débits de plus longue durée.

Il est d'usage de demander un plan prévisionnel d'activité et de le critiquer» afin de déterminer avec le dirigeant les conditions de fonctionnement du compte bancaire. Si les besoins de crédits devaient se faire sentir très vite, il n'est pas dit que le banquier accepterait de les prendre en charge, car il répugne, généralement, à mettre en place des concours à un client nouvellement domicilié à ses guichets. Il préfère n'intervenir que bien plus tard, lorsqu'il se sera fait une idée plus précise de son client, de son entreprise et de la manière dont il gère celle-ci.

Il ne faut pas perdre de vue en effet que les relations entre le banquier et le chef d'entreprise reposent, en partie, sur une confiance mutuelle. Mais la confiance demande du temps. L'un et l'autre ont besoin de mieux se connaître et d'apprécier leurs compétences respectives. Ce n'est donc qu'après avoir fait un «bout de chemin» ensemble que chacun sera fixé sur la valeur et la compétence de l'autre.

C'est ce qui explique que le banquier peut refuser (et c'est son droit) l'entrée en relation lorsque, par exemple, les renseignements qu'il obtient sur l'entreprise font apparaître des incidents de paiement, ou lorsque l'analyse de la documentation comptable fait ressortir une situation financière compromise, ou tout simplement quand il n'arrive pas à établir un rapport de confiance avec son interlocuteur.

La surveillance doit également s'exercer sur le fonctionnement du compte du client. Là aussi, de nombreux clignotants d'alerte existent. Tels l'apparition d'oppositions sur compte, d'avis à tiers détenteur ou de saisie-arrêt, ou encore le retour d'effets et/ou de chèques impayés. De tels incidents ou anomalies de fonctionnement peuvent aboutir à un «crédit imposé» si le banquier ne prête pas l'attention qu'il faut au fonctionnement du compte.¹

Section 2 : La méthode des ratios et le diagnostic financier

L'analyse du risque crédit ou de contrepartie conduit à l'utilisation d'un certain nombre de méthodes permettent de se faire une idée globale de la santé financière d'un organisme. Ils sont des outils d'analyse indispensables à tout dirigeant pour assurer le bon pilotage de sa société. Ils se basent sur des données existantes et fournissent diverses indications

On ne peut avoir une gestion financière saine si l'on n'est pas capable d'analyser d'abord la situation économique, financière et stratégique de l'entreprise, puis de porter ensuite un diagnostic sur sa valorisation, le tout en maîtrisant le cadre conceptuel de toute décision financière.

1. La méthode des ratios et le diagnostic financier

1.1 Définition

D'après la banque de France :...le ratio est un rapprochement entre deux données chiffrées, aptes à rendre compte de la situation d'une entreprise sous l'un ou l'autre de ses aspects : activité, structure financière, rendement économique, rentabilité,... (juillet1974).

1.2 Méthode

La méthode des ratios consiste donc à établir une relation entre différents postes ou groupes de postes du bilan, ainsi qu'entre ces postes et les comptes de résultats ou encore entre deux postes de comptes de résultats. Ce qui permet d'établir trois catégories de ratios de structures du bilan, les ratios de rotation et les ratios de rentabilité.

Les ratios appliqués dans le cadre d'un crédit d'exploitation informent sur la structure financière du bilan de l'entreprise, sur sa solvabilité ainsi que sur les vitesses de rotation des éléments liés au cycle d'exploitation.

Cela ne signifie nullement qu'un prêteur à court terme ne se soucie guère de la rentabilité de l'entreprise ou qu'un prêteur à long et moyen terme ne s'intéresse point à la structure financière de l'affaire. Mais, en fonction de la nature de crédit du crédit sollicite,

¹ Farouk BOUYAKOUB. « L'entreprise & le financement bancaire » CASBAH édition. P29/p30

l'accent sera mis sur l'aspect qui préoccupe le plus le banquier : la solvabilité immédiate de l'entreprise ou son aptitude à faire des bénéfices.

Dans un cas comme dans l'autre, il convient de se limiter aux ratios les plus significatifs. Il existe en effet une grande quantité de ratios, mais l'important, dans une analyse financière n'est pas de multiplier le nombre de ratios, mais surtout d'en comprendre l'usage et la technique

Par ailleurs, chaque ratio pris individuellement ne présente que peu d'intérêt. Seule l'étude comparative est riche d'enseignement.

Il s'agit donc :

- De suivre dans le temps l'évolution des ratios de même nature
- De rapprocher et lier plusieurs ratios différents de l'entreprise; - de comparer les différents ratios de l'entreprise des ratios moyens ou des ratios pilotes (quand ils existent) de la même branche d'activité.

2. Le diagnostic financier

L'interprétation des données et ratios ainsi établis débouche sur la décision du banquier. C'est la phase la plus délicate, car elle fait appel à d'autres procédés où l'esprit de finesse prend sa revanche sur les chiffres dont il doit à la fois briser le caractère statique et combler les lacunes.

2.1 Naissance du diagnostic financier

Le mot «diagnostic» est emprunté au monde de la médecine. Toute proportion gardée, la démarche du banquier analyste est comparable à celle du médecin :

Symptômes investigations →diagnostic→ remède approprié

Difficultés financières→ analyse→ diagnostic→crédit approprié

Le diagnostic financier est né en milieu bancaire, Il s'est imposé a banquier analyste à l'occasion de l'étude des demandes de crédit présentées par sa clientèle industrielle et commerciale. La nécessité de déterminer et d'apprécier la solvabilité immédiate et future de l'emprunteur pour asseoir sa décision en matière de crédit a amené le Banquier, au fil du temps, à élaborer et à développer des outils et des méthodes d'analyse financière, puis à établir un diagnostic et à « prescrire » le crédit le plus indiqué pour satisfaire le besoin de financement.

Aujourd'hui, pour des besoins de gestion, de décision, ou plus simplement d'information, les dirigeants et les autres partenaires de l'entreprise ont également recours à l'analyse et au diagnostic financiers. Les indications fournies par cette analyse et le diagnostic qui en découle servent de supports à l'élaboration, l'évaluation et le contrôle des décisions de gestion, à la confection des tableaux de bord, aux prévisions relatives au plan d'investissement et de financement ainsi qu'au montage des projets d'investissement.

D'autres intervenants s'appuient également sur les diagnostics qui résultent des analyses financières pour prendre des décisions. Il peut s'agir d'experts chargés d'évaluer une entreprise, ou encore d'administrations qui examinent les possibilités de redressement d'une affaire en difficulté.

2.2 Etablissement d'un diagnostic général

A l'issue du classement rationnel des postes des bilans des trois derniers exercices, une analyse globale permet, déjà, de porter une première appréciation.

En effet, il est possible non seulement de voir, d'année en année, l'origine des fonds mis à la disposition de l'entreprise et leur emploi, mais aussi d'apprécier, au fil du temps, la manière dont l'entreprise les a utilisés. Cette première lecture des bilans financiers permet de porter un jugement d'ensemble sur la politique financière de l'entreprise.

2.3 Etablissement d'un diagnostic particulier

Par la méthode des ratios Ce diagnostic général devra être suivi d'un diagnostic particulier, que l'établissement de ratios et leur interprétation vont permettre d'établir largement utilisée, et dans tous les domaines, la méthode des ratios nécessite cependant certaines précautions:

- pour permettre une réelle comparaison, les ratios établis doivent être toujours les mêmes, pour une même entreprise, mais à différentes époques;
- les renseignements de base qui servent au calcul des ratios doivent être identiques et porter sur un même laps de temps.

2.4 La décision de crédit

L'interprétation de ces ratios, l'étude des capacités techniques humaines de l'entreprise ainsi que les données recueillies sur l'économique, permettent au banquier d'évaluer le risque de crédit fonde alors sa décision sur la synthèse qu'il en fait.

Section 3 : l'analyse financière d'un dossier exploitation

L'analyse financière est une démarche, qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise dans le but d'apprécier sa performance ainsi que sa solidité financière.

Le résultat de ces analyses est fortement contextuel et doit être utilisé avec recul et bon sens (le même ratio n'aura pas la même signification dans un hypermarché et chez un industriel !).

1. La démarche de diagnostique**❖ Les matériaux non financiers**

De nombreuses informations sont disponibles au Greffe du tribunal de commerce :

- extrait « K bis » sur lequel on trouvera notamment la date de création et la forme juridique de l'entreprise, l'identité de ses dirigeants, l'indication selon laquelle elle est propriétaire ou locataire de son fonds de commerce, ...

- le détail des garanties données par l'entreprise (biens nantis ou hypothéqués)
- le détail des contrats de crédit-bail immobiliers
- les éventuels incidents de paiements de la part de l'entreprise.

La Banque collecte et centralise les bilans de centaines de milliers d'entreprises et publie des analyses sectorielles très utiles.

Enfin, les plaquettes de présentation de l'entreprise et de ses concurrents (communication institutionnelle, financière ou commerciale) donnent de nombreuses indications sur l'activité de l'entreprise et sur sa stratégie.

❖ Les matériaux financiers

Les matériaux financiers comprennent le bilan et le compte de résultat. Ils sont publiés au moins annuellement par les sociétés (les entreprises les plus importantes et/ou celles faisant appel public à l'épargne publient des comptes semestriels, voire trimestriels).

Pour comprendre ces documents, il faudra étudier l'annexe qui comprend des informations capitales :

- explication de la variation de certains postes : immobilisations, amortissements et provisions,
- échéancier des créances et des dettes,
- engagements donnés et reçus mais non comptabilisés (engagements « hors bilan ») : crédit-bail, effets escomptés non échus, cautions, etc.

Tableau N°1 : composants du bilan

Actif		Passif	
Actif non courant		Capitaux permanents	Capitaux propres
			Passif non courant
Actif courants	Stocks et en cours	Passif courant	
	Créances et en cours		
	Valeurs disponibles		

Le bilan décrit le patrimoine de l'entreprise à une date donnée. Ainsi, contrairement au compte de résultat, on parle du bilan « au 31/12/N » et non pas « de l'année N ». Il présente séparément :

- l'actif de l'entreprise, c'est-à-dire ce qu'elle possède : machines, stocks, créances, caisse, etc. ...
- le passif de l'entreprise, c'est-à-dire ce qu'elle doit (dettes envers ses banquiers, fournisseurs, ...) ainsi que ses fonds propres (apports en capital et bénéfices accumulés).

On peut également considérer que l'actif regroupe les éléments que l'entreprise utilise pour les besoins de son activité et que le passif regroupe les ressources qui lui ont permis de se procurer ces éléments.

Les éléments de l'actif sont classés par ordre croissant de liquidité :

- l'actif immobilisé regroupe les emplois stables de l'entreprise : bâtiments, matériel industriel, licences acquises, cautions versées, etc. ...
- l'actif circulant regroupe les éléments qui ont vocation à se transformer rapidement : stocks, créances clients, argent en banque ou en caisse, etc. ...
- Les éléments du passif sont classés par origine et par ordre croissant d'exigibilité :
- les fonds propres représentent les ressources mises à la disposition de l'entreprise par ses actionnaires (capital social) et/ou générées par l'activité de l'entreprise (bénéfices non distribués).
- les dettes sont classées selon leur origine : banques, fournisseurs, etc. ...

Le compte de résultat est le tableau qui explique la formation du résultat de l'exercice. Ainsi on parle du compte de résultat « de l'année N » et non pas « au 31/12/N ». Il récapitule les produits et les charges de la période et, par différence, détermine le résultat de l'exercice :

- bénéfice si produits > charges,
- perte si charges > produits.

Le résultat de l'exercice est une notion distincte de la trésorerie car les produits et les charges sont comptabilisées indépendamment de leur encaissement ou de leur décaissement.

Les produits sont les ressources générées par l'activité de l'entreprise : essentiellement sa production, mais aussi les intérêts perçus, etc. ... Les charges d'un exercice sont les consommations nécessaires pour réaliser l'activité.

Les charges et les produits sont différents des achats et des ventes. La distinction est particulièrement importante en ce qui concerne les immobilisations, les stocks et les provisions :

- **Immobilisations :**

Une immobilisation est un bien qui va être utilisé, donc « consommé », pendant plusieurs exercices. Dans le cas d'une machine prévue pour être utilisée pendant 5 ans, la charge figurant au compte de résultat d'un exercice ne sera pas égale au prix d'achat de la machine mais à la constatation de son usure, de son « amortissement » (par simplification, 1/5e du prix d'achat).

- **Stocks :**

La consommation de matières premières ou de marchandises n'est pas nécessairement égale aux achats de l'exercice car le stock de l'exercice précédent a été consommé alors que – au contraire - une partie des achats de l'exercice n'a pas été consommée et reste en stock. Ainsi la ligne « variation de stock » doit être ajoutée au montant des achats pour obtenir la consommation de l'exercice :

Consommation = achats + SI – SF = achats + variation de stock (présentée parmi les charges)

De façon symétrique, pour les produits finis, la variation de stock permet de passer des ventes à la production :

Production = ventes + SF – SI = ventes + variation de stock (présentée parmi les produits)

• Provisions :

Le principe de prudence impose aux entreprises de comptabiliser une charge dès le moment où un risque d'appauvrissement apparaît, sans attendre sa réalisation. Lorsque le risque se réalise ou disparaît, la provision est alors reprise.

Les charges et les produits sont classés en trois catégories :

- les charges et les produits d'exploitation reflètent l'activité économique proprement dite de l'entreprise : ventes, achats de matières premières et de marchandises, salaires et cotisations sociales versés, dotation aux amortissements de l'outil de travail, etc.
- les charges et les produits financiers reflètent l'activité de financement de l'entreprise : intérêts payés sur l'argent emprunté, intérêts perçus sur les sommes placées, etc.
- les charges et les produits exceptionnels reflètent les opérations à caractère exceptionnel : dommages et intérêts versés ou reçus, vente d'une immobilisation, etc. services, salaires, taxes, etc. ...).

❖ Le retraitement des comptes annuels

Si les comptes annuels sont la matière essentielle du travail de l'analyste financier, ceux-ci ne sont toutefois pas directement exploitables et nécessitent certains retraitements, en particulier en ce qui concerne les contrats de crédit bail, les effets escomptés non échus et les actifs fictifs.

En effet, alors que le comptable traite les opérations selon leur apparence juridique, l'analyste financier s'intéressera à leur réalité économique.

❖ Le retraitement du crédit-bail

Le crédit bail est un contrat de location, qui prévoit pour le locataire la possibilité d'acquérir le bien pour un montant symbolique à la fin du contrat (option d'achat). Tant que cette option d'achat n'est pas exercée, l'entreprise n'est pas juridiquement considérée comme le propriétaire du bien.

De ce fait, en comptabilité générale, aucune immobilisation n'apparaît à l'actif de l'entreprise. Le loyer versé périodiquement est, quant à lui, comptabilisé comme une charge d'exploitation.

En réalité, d'un point de vue économique, le crédit-bail est un moyen de financement, au même titre que l'obtention d'un prêt bancaire.

C'est pourquoi l'analyste financier souhaitera faire apparaître à l'actif du bilan la valeur du bien « Acquis » grâce au crédit-bail. En contrepartie, une dette financière de même montant sera constatée au passif.

Le bien exploité en crédit-bail sera ensuite amorti sur sa durée d'utilisation probable alors que le loyer de crédit-bail sera décomposé en remboursement de l'emprunt et charge d'intérêts.

➤ **Le retraitement des effets escomptés non échus**

L'escompte d'effets de commerce consiste à céder des créances commerciales à un banquier avant leur date d'échéance. Cette technique permet à l'entreprise de disposer immédiatement de liquidités pour faire face à ses besoins de trésorerie.

On considère que ces créances ont été cédées et ne font plus partie du patrimoine de l'entreprise. Elles ont donc été « sorties » de l'actif en contrepartie d'une augmentation et des liquidités et de quelques charges financières.

Là encore, l'analyste financier souhaitera retraiter cette opération comme s'il s'agissait d'un prêt à court terme. Il réintégrera ainsi le montant des créances escomptées non échues à l'actif du bilan par contrepartie d'un passif de trésorerie (concours bancaires courants).

➤ **Le retraitement des actifs fictifs**

Pour certains types de charges, les entreprises disposent d'une marge de manœuvre et peuvent choisir de les comptabiliser en charges (diminution immédiate du résultat) ou en actif (diminution étalée dans le temps par le biais des amortissements) : frais de R&D, frais d'établissement, frais d'émission d'emprunts, etc. ... En cas d'insuffisance du bénéfice comptable, elles peuvent donc choisir de les retirer des charges et de les porter à l'actif du bilan.

Toutefois, pour l'analyste financier, ces actifs sont « fictifs » en ce sens qu'ils n'ont aucune valeur économique. Ils seront donc retirés de l'actif et réintégrés en charge pour les montants activés sur l'exercice. Les montants activés lors d'exercices antérieurs seront également retirés de l'actif mais par contrepartie des capitaux propres. Enfin, le montant des dotations aux amortissements concernant ces actifs sera annulé au compte de résultat.

2. Les étapes du diagnostic

Les documents financiers et non financiers ainsi collectés vont ensuite être analysés selon plusieurs méthodes complémentaires, chacune apportant un éclairage différent sur un aspect de la situation de l'entreprise, en particulier sur sa performance et sur sa solidité.

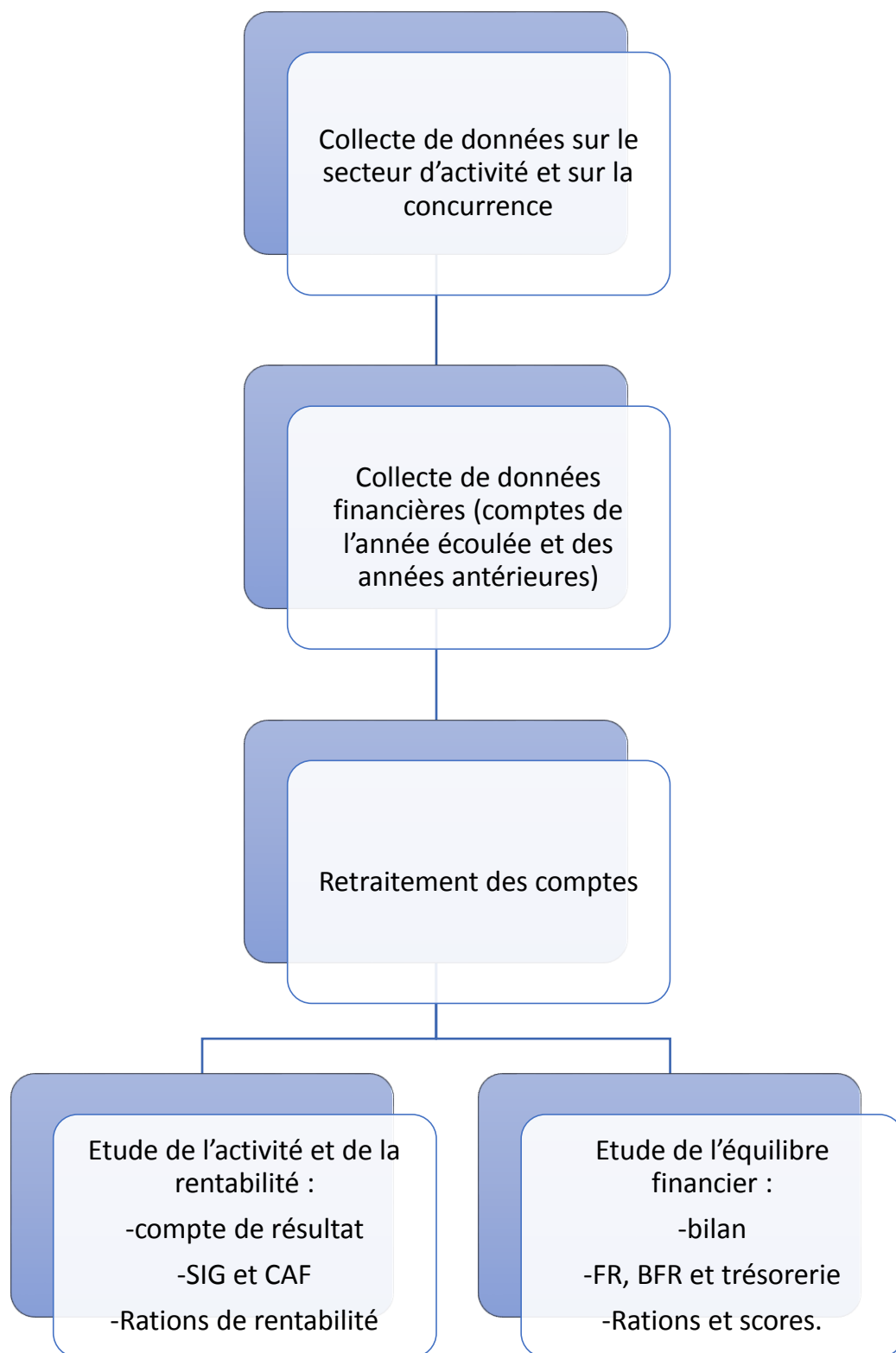


Figure 01 : les étapes du diagnostique

3. Les soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

1. Le calcul des soldes intermédiaires de gestion

Le compte de résultat fournit de nombreuses informations concernant l'activité de l'entreprise : est-elle bénéficiaire ou déficitaire ? Le bénéfice est-il lié à l'activité habituelle ou à un élément exceptionnel ? ...

Toutefois, pour un analyste financier, cette approche est insuffisante et doit être complétée par une analyse plus poussée de la formation du résultat. Celui-ci est ainsi décomposé en plusieurs **soldes intermédiaires de gestion (SIG)** s'imbriquant les uns dans les autres.

1.1 La marge commerciale

La marge commerciale est égale à la différence entre les ventes et les consommations de marchandises (consommations = achats de l'exercice + stock initial – stock final). Elle reflète l'activité de négoce de l'entreprise (activité d'achat – revente en l'Etat).

Il est intéressant de comparer le montant de la marge commerciale à celui des ventes de marchandises. On peut ainsi calculer le taux de marge₁ de la façon suivante : **Marge commerciale * 100 / ventes de marchandises.**

1.2 La production

La production est égale au montant des biens et services vendus, stockés, ou conservés pour l'utilisation de l'entreprise. Elle reflète l'activité industrielle ou de service de l'entreprise.

Ce solde sera également utilisé pour mesurer la productivité de l'entreprise grâce à des ratios de type « production / actif immobilisé » ou « production / effectifs ».

1.3 La valeur ajoutée

La valeur ajoutée indique le volume de richesse nette créé par l'entreprise. Elle se calcule par différence entre ce que l'entreprise a produit (marge commerciale + production) et ce qu'elle a consommé en provenance de l'extérieur pour réaliser cette production (achats de biens et services).

Au niveau macro-économique (comptabilité nationale) la somme des valeurs ajoutées des entreprises basées en France donne le PIB (produit intérieur brut).

1.4 L'excédent brut d'exploitation (EBE)

L'excédent brut d'exploitation s'obtient en retranchant de la valeur ajoutée le montant des charges de personnel et des impôts et taxes et en y ajoutant les subventions d'exploitation.

On considère que l'EBE est une bonne mesure de la performance économique de l'entreprise car il n'est pas « pollué » par des décisions de nature fiscale (rythme d'amortissement des immobilisations) ou de financement.

Cet indicateur est très proche de l'EBITDA (Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) utilisé par les analystes boursiers.

1.5 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient en retranchant de l'EBE le montant des dotations aux amortissements et provisions (DAP) et en rajoutant les reprises sur amortissements et provisions (RAP) ainsi que les autres charges et produits d'exploitation. Ce solde est également disponible en lecture directe sur le compte de résultat.

1.6 Le résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôt est égal à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier. Il reflète l'activité récurrente (non exceptionnelle de l'entreprise). Ce solde est également disponible en lecture directe sur le compte de résultat.

1.7 Le résultat net

Le résultat net est égal à la somme du résultat courant avant impôts et du résultat exceptionnel, diminué de l'impôt sur les sociétés et de la participation des salariés. C'est le résultat de l'exercice que l'on retrouve en dernière ligne du compte de résultat ainsi qu'au bilan.

2. La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement (CAF) reflète la trésorerie potentielle dégagée par l'activité de l'entreprise. Elle est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables liés à l'activité de l'entreprise. Les produits encaissables sont les produits du compte de résultat qui ont été encaissés ou qui vont l'être. De même les charges décaissables sont les charges du compte de résultat qui ont été décaissées ou qui vont l'être.

Sont ainsi exclus de la CAF les charges et les produits « calculés » qui ne donneront pas lieu à un encaissement ou un décaissement (dotations et reprises aux amortissements et aux provisions). Sont également exclus les charges et les produits liés au cycle d'investissement (plus et moins-values sur cession d'immobilisations)

Cet indicateur est observé avec une attention particulière par les investisseurs car il s'agit du montant disponible pour l'entreprise pour :

- investir : achat d'immobilisations ou financement de l'augmentation du besoin en fonds de roulement
- rembourser ses dettes financières

- verser des dividendes à ses actionnaires.

Calcul de la CAF

La CAF peut se calculer de deux façons :

2.1. Méthode additive

La CAF est obtenue par addition des produits encaissables (à l'exception de ceux liés au cycle d'investissement) et par soustraction des charges décaissables (à l'exception de celles liées au cycle d'investissement).

Pour simplifier les calculs, il est possible (et recommandé) de démarrer ce calcul à partir de l'EBE qui ne contient lui-même que des charges et produits décaissables et encaissables.

2.2. Méthode soustractive

On peut également retrouver la CAF en partant du résultat net et en retirant les éléments exclus de la CAF :

- on ajoute ainsi les charges exclus de la CAF : dotations aux amortissements et provisions et valeur nette comptable des immobilisations cédées,
- on soustrait ainsi les produits exclus de la CAF : reprises sur provisions et produits de cession d'immobilisations.

3. Utilisation de la CAF

La CAF apparaît dans les tableaux de flux de trésorerie C'est souvent la principale source de financement pour l'entreprise.

Elle est comparée au montant des dettes financières à rembourser et au montant des investissements nécessaires.

La rentabilité économique et la rentabilité financière

Rentabilité économique et rentabilité financière sont deux indicateurs qui envisagent la performance de l'entreprise sous deux aspects différents et complémentaires :

- la rentabilité économique mesure la rentabilité de l'entreprise dans son ensemble, sans distinction de l'origine des montants investis (fonds propres ou endettement),
- la rentabilité financière mesure la rentabilité du point de vue de l'actionnaire, en s'intéressant uniquement au rendement des fonds propres.

Lorsque l'entreprise n'est pas endettée, les deux montants sont identiques mais dans le cas contraire ils peuvent être très différents. Le recours à l'endettement est d'ailleurs un moyen risqué mais efficace d'obtenir une rentabilité financière élevée à partir d'une rentabilité économique médiocre.

Le diagnostic de la rentabilité économique

1.1 Le calcul de la rentabilité économique

La rentabilité économique est un **ratio**. Elle est obtenue en divisant le résultat économique (résultat d'exploitation après impôt) par le montant des capitaux engagés pour obtenir ce résultat (actif économique) :

Rentabilité économique = résultat d'exploitation après impôt / actif économique

L'impôt à déduire est celui calculé sur le résultat d'exploitation : il ne faut pas utiliser tel quel le montant d'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et qui tient également compte des éléments financiers et exceptionnels.

L'actif économique, est égal à la somme de l'actif immobilisé et du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

1.2 Profitabilité et rentabilité économique

On peut décomposer la formule de calcul de la rentabilité économique en y intégrant le chiffre d'affaires (noté CA) :

Rentabilité économique = résultat économique / CA * CA / capitaux engagés.

Le premier ratio (résultat économique / CA) mesure la **profitabilité** de l'entreprise et le second (CA / capitaux engagés) le **taux de rotation** de l'actif économique.

On s'aperçoit ainsi que deux entreprises peuvent atteindre le même taux de rentabilité économique de deux façons totalement différentes :

- soit en réalisant un faible taux de marge mais en ayant besoin de peu de capitaux pour réaliser leur chiffre d'affaires (hypermarchés),
- soit en réalisant un taux de marge plus élevé mais nécessitant un investissement plus important pour réaliser le même chiffre d'affaires (industrie).

Cette analyse donne également deux solutions possibles à une entreprise souhaitant améliorer sa rentabilité économique :

- soit augmenter son taux de marge,
- soit accélérer la rotation de son actif économique.

Profitabilité Rotation de l'actif économique

2. Le diagnostic de la rentabilité financière

2.1. Le calcul de la rentabilité financière

La rentabilité financière est un ratio. Elle est obtenue en divisant le résultat net par le montant des capitaux propres :

Rentabilité financière = résultat net / capitaux propres

Les capitaux propres sont égaux à la somme du capital social, des réserves et report à nouveau (bénéfices accumulés non distribués) et du résultat de l'exercice. On peut également les calculer par différence entre le total de l'actif et le montant des dettes.

$$\text{Capitaux propres} = \text{capital} + \text{réserves} + \text{report à nouveau} + \text{résultat de l'exercice} = \text{actif} \\ - \text{dettes}$$

2.2. L'effet de levier

L'effet de levier explique le passage de la rentabilité économique à la rentabilité financière, en fonction du taux d'endettement et du coût de la dette.

En effet, le passage d'une notion à l'autre se fait de la façon suivante :

$$\text{Actif économique} = \text{fonds propres} + \text{dettes financières}$$

$$\text{Résultat d'exploitation après impôt} = \text{résultat net} - \text{résultat financier.}$$

Si on considère, par simplification, que le résultat financier reflète le coût des dettes financières, on en déduit que :

- si le coût de la dette est inférieur à la rentabilité économique, alors la rentabilité financière sera supérieure à la rentabilité économique,
- inversement, si le coût de la dette est supérieur à la rentabilité économique, alors la rentabilité financière sera inférieure à la rentabilité économique.

L'impact de cet écart sera d'autant plus important que le taux d'endettement soit élevé, c'est pourquoi on parle d'effet de levier.

Le bilan fonctionnel

De la même façon que pour le compte de résultat, les analystes financiers procèdent à des regroupements et à des sous totaux pour analyser le bilan (après retraitements) d'une entreprise. Ainsi, le bilan fonctionnel permet d'étudier l'utilisation qui est faite par l'entreprise de ses ressources.

1. Construction et analyse du bilan fonctionnel

1.1. Construction du bilan fonctionnel

Pour construire un bilan fonctionnel, on distingue trois sous-ensembles dans l'actif et dans le passif : les éléments à long terme, les éléments à court terme et la trésorerie.

Les éléments à long terme sont appelés les emplois et les ressources stables.

- à l'actif (emplois stables) : les immobilisations brutes,
- au passif (ressources stables) : les capitaux propres augmentés des amortissements et provisions, et les dettes à long terme (> 1an),

Les éléments à court terme sont appelés les emplois et les ressources circulants.

- à l'actif (emplois circulants) : les stocks et les créances,
- au passif (ressources circulantes) : les dettes non financières à court terme (< 1 an)

La trésorerie se décompose en trésorerie positive et trésorerie négative :

- à l'actif (trésorerie positive) : les sommes disponibles en banque ou en caisse, les placements de trésorerie à court terme,
- au passif (trésorerie négative) : les découverts bancaires et concours bancaires courants.

De façon simplifiée, on considère que les emplois stables (les investissements) doivent être couverts par des ressources stables. La différence entre les ressources stables et les emplois stables est appelée **fonds de roulement**.

$$\text{FR} = \text{ressources stables} - \text{emplois stables}$$

De la même façon on calcule le **besoin en fonds de roulement** par différence entre les emplois circulants et les ressources circulantes.

$$\text{BFR} = \text{emplois circulants} - \text{ressources circulantes}$$

Il peut être intéressant de distinguer, d'une part, le BFR lié à l'exploitation et, d'autre part, le BFR non lié à l'exploitation :

- le BFR d'exploitation (BFRE) est composé essentiellement des créances clients, des stocks, des dettes fournisseurs et des dettes sociales,
- le BFR hors exploitation (BFRHE) est composé des autres créances et dettes (en particulier celles liées aux achats et cessions d'immobilisations),

Le BFR d'exploitation évolue proportionnellement au volume d'activité et peut de façon pertinente être exprimé en jours de chiffre d'affaires.

Enfin la trésorerie nette est obtenue par différence entre la trésorerie positive (caisse, placements de trésorerie, comptes bancaires positifs) et la trésorerie négative (découverts bancaires).

Comme l'actif et le passif sont équilibrés, on obtient par construction :

$$\text{Trésorerie nette} = \text{fonds de roulement} - \text{besoin en fonds de roulement.}$$

1.2. Analyse du bilan fonctionnel

L'analyse du bilan fonctionnel consiste à comparer les montants ainsi calculés afin de s'assurer de l'adéquation des ressources obtenues par l'entreprise avec les emplois qui en sont faits. Ainsi, de même qu'on n'achète pas une maison grâce à un découvert bancaire, l'analyste financier vérifiera que l'entreprise a financé ses emplois à long terme par des ressources à long terme, c'est-à-dire qu'elle dispose d'un **fonds de roulement positif**.

Il s'intéressera ensuite au BFR, qu'il détaillera en BFR structurel et BFR conjoncturel. Le BFR structurel correspond au montant stable du BFR. En effet, même si les créances, dettes et stocks du bilan sont à court terme, ils sont constamment renouvelés et l'entreprise a toujours un montant minimum à son bilan.

Le BFR conjoncturel correspond aux éléments éphémères des emplois et ressources circulants, liés à des fluctuations saisonnières de l'activité ou à des opérations exceptionnelles (cession d'immobilisation par exemple).

La distinction entre BFR structurel et conjoncturel est parfois délicate. Elle peut être menée de plusieurs façons :

- le BFR structurel peut être reconstitué lorsque l'on connaît les délais moyens de stockage, et de règlement des clients et des fournisseurs de l'entreprise (on parle alors de BFR normatif) ;
- lorsque l'entreprise établit des comptes trimestriels, on peut calculer le BFR structurel comme la moyenne des BFR trimestriels ;
- on peut considérer que l'entreprise a choisi la date de clôture de ses comptes de façon à présenter le BFR le plus faible possible et que le BFR d'exploitation calculé à la clôture comptable correspond au minimum incompressible, donc au BFR structurel (le BFRHE est considéré comme structurel).

L'analyste financier s'assurera que le fonds de roulement est suffisant pour couvrir la partie structurelle du BFR. Les variations conjoncturelles du BFR pourront être absorbées par la trésorerie. Il est donc tout à fait normal que la trésorerie soit parfois négative, à condition que cette situation ne soit que temporaire

En revanche, une trésorerie nette systématiquement négative est une situation alarmante qui risque de conduire l'entreprise à la faillite.

Inversement, une trésorerie trop importante ne fait pas courir de risques à l'entreprise mais génère un manque à gagner. En effet, la trésorerie est peu ou pas rémunérée et les sommes disponibles devraient être investies dans des placements plus rentables.

La résolution des déséquilibres.

Nous avons vu que le FR ne devait couvrir que la partie structurelle du BFR. En cas d'activité saisonnière, il n'est pas inquiétant de voir le BFR augmenter temporairement au-delà du FR et la trésorerie devenir de ce fait négative. Dans un tel cas, le chef d'entreprise ou son trésorier doit simplement s'occuper d'obtenir des financements à court terme :

mobilisation des créances clients (escompte, affacturage), prêt à court terme (crédit de campagne) ou autorisation de découvert.

En revanche, si la trésorerie reste continuellement (ou du moins fréquemment et longuement) négative, cela signifie que le FR est insuffisant par rapport au BFR. Le chef d'entreprise doit alors soit augmenter le fonds de roulement, soit réduire le BFR.

Les moyens permettant d'augmenter le fonds de roulement sont les suivants :

- emprunt à long terme,
- augmentation de capital,
- cession d'immobilisations,
- autofinancement, etc. ...

Pour diminuer le BFR, il est possible de :

- négocier des délais de règlement plus long avec les fournisseurs,
- négocier des délais de règlement plus courts avec les clients,
- réduire les stocks, etc. ...

De tels déséquilibres sont fréquents dans les entreprises en forte croissance. En effet, les éléments du BFR évoluent proportionnellement à l'activité. Il est important de les anticiper par des prévisions de trésorerie (d'où l'intérêt du calcul du BFR en jours de chiffre d'affaires) afin d'obtenir en temps utiles les capitaux nécessaires. En effet, de nombreuses jeunes entreprises, pourtant rentables, se retrouvent en situation de cessation de paiement (c'est-à-dire de faillite), faute de pouvoir financer l'augmentation du BFR liée à leur croissance.

De façon symétrique, si la trésorerie reste continuellement (ou du moins fréquemment et longuement) positive, cela signifie que le FR est trop important par rapport au BFR. Le chef d'entreprise doit alors soit diminuer le fonds de roulement :

- remboursement anticipé d'emprunts,
- distribution de dividendes importants,
- etc. ...

Soit augmenter le BFR :

- régler les fournisseurs plus rapidement pour obtenir des escomptes,
- accorder des délais de règlement aux clients pour gagner des parts de marché,
- etc.

Les flux de trésorerie

Le tableau de financement

Le bilan fonctionnel donne une vision statique des emplois et des ressources de l'entreprise. Il peut être utilement complété par le tableau de financement qui explique le passage du bilan d'un exercice à celui de l'exercice suivant et donne ainsi une vision dynamique de l'utilisation que l'entreprise fait de ses ressources.

L'égalité « **trésorerie = FR – BFR** » du bilan fonctionnel devient pour le tableau de financement :

$$\Delta \text{ Trésorerie} = \Delta \text{ FR} - \Delta \text{ BFR}$$

Le tableau de financement présente séparément les nouvelles ressources obtenues durant l'exercice et l'usage qui en a été fait, c'est-à-dire les nouveaux emplois.

Les nouvelles ressources peuvent provenir des éléments suivants :

- capacité d'autofinancement,
- augmentation de capital,
- nouvel emprunt bancaire,
- réduction du BFR,
- obtention de concours bancaires courants, etc. ...

Les nouveaux peuvent être les suivants :

- investissement,
- financement de l'augmentation du BFR,
- distribution de dividendes,
- remboursement d'emprunts,
- amélioration de la trésorerie, etc.

2. L'analyse des tableaux de flux

Les tableaux de flux de trésorerie reprennent les informations du tableau de financement en les triant de façon à simplifier l'analyse.

Il existe plusieurs modèles, chacun reposant sur des conceptions financières différentes :

- le TPF (tableau pluriannuel des flux financiers) beaucoup utilisé dans les années 70 et 80,
- le tableau de l'ordre des experts-comptables (OEC)
- le tableau de la centrale des bilans de la banque de France.

A titre d'exemple, le tableau de l'OEC regroupe les variations de ressources et d'emplois en trois catégories :

- ceux générés par l'activité (CAF et variation du BFR)

- ceux générés par l'investissement (cessions – acquisitions)
- ceux générés par le financement (augmentation ou remboursement des emprunts, augmentation de capital, versement de dividendes).

La somme des flux de ces trois catégories explique la variation de la trésorerie sur l'exercice.

Les ratios de structure financière

1. Solvabilité et liquidité

Qu'elle soit statique (bilan fonctionnel) ou dynamique (tableau de financement), l'analyse de la structure financière de l'entreprise a pour but d'apprécier la solidité de celle-ci, c'est-à-dire sa capacité à résister face à des difficultés économiques.

Le principal risque étudié est le risque d'insolvabilité, c'est-à-dire l'incapacité pour l'entreprise à rembourser ses dettes à leur échéance. Dans ce cas, les apporteurs de ressources externes (banquiers et fournisseurs) perdront une partie de leur créance sur l'entreprise.

Une entreprise peut se retrouver en situation d'insolvabilité dans deux cas de figure :

- si le produit de la vente de ses actifs est insuffisant pour rembourser ses dettes,
- si le montant des actifs est suffisant pour rembourser les dettes mais que ceux-ci ne sont pas disponibles au moment où les dettes arrivent à échéance.

On réservera le terme d'insolvabilité à la première situation. Dans le second cas, on parlera d'illiquidité.

2. Les principaux ratios

Les ratios permettant d'évaluer la structure financière de l'entreprise sont très variés et chaque analyste financier est libre de créer ceux qui lui semblent pertinents. Nous n'étudierons donc que les plus communément utilisés.

- **Capitaux propres / total bilan**

Ce ratio, appelé ratio d'autonomie financière, est particulièrement étudié par les banquiers car les capitaux propres sont pour eux une garantie. En effet, en cas de liquidation de l'entreprise, les actionnaires seront les derniers servis lors de la vente des actifs. Si l'actif s'avère insuffisant pour couvrir le passif, la perte sera donc imputée sur les fonds propres avant de l'être sur les autres dettes.

Bien qu'il n'existe pas de norme absolue, un « bon » rapport ne doit pas être inférieur à 1/3 (exceptionnellement 1/4).

- **Capitaux propres / dettes financières**

Ce ratio représente la structure de financement de l'entreprise (autofinancement ou recours à l'emprunt).

Là encore, il n'existe pas de norme absolue, mais en règle générale un « bon » rapport ne doit pas être inférieur à 1.

- **Dettes financières / CAF**

Ce ratio représente le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette dans le cas où la CAF serait exclusivement employée à ce remboursement (pas de dividendes ni d'investissements). Ce chiffre peut utilement être comparé à l'échéancier des dettes financières : un ratio de 4 est correct si l'endettement est en moyenne à 8 ans mais inquiétant si il est à échéance d'2 ou 3 ans.

- **Actif disponible à moins d'1 an / dettes exigibles à moins d'1 an**

Ce ratio, appelé ratio de liquidité, reflète le risque d'illiquidité de l'entreprise. Il doit être au moins supérieur à 1 car sinon l'entreprise risque de se retrouver en situation de cessation de paiement.

3. La méthode des scores

Il s'agit d'une technique d'analyse et de détection de la probabilité de défaillance d'une entreprise.

Le score se présente comme une fonction mathématique qui retient plusieurs ratios jugés pertinents, plus ou moins fortement pondérés selon leur importance. Le résultat obtenu en appliquant cette fonction aux chiffres d'une entreprise permet de la situer dans une catégorie de risque.

Il n'existe pas une formule type, mais chaque banque ou agence de notation a développé sa propre fonction de « scoring » ... qu'elle conserve secrète pour éviter que les comptes soient « maquillés » de façon à se présenter de la façon la plus avantageuse possible²

Conclusion

L'analyse financière est une étape primordiale et nécessaire pour tout banquier e analyste financier. Elle permet a son utilisateur d'établir un diagnostic qui mettra en avant les faiblesses et les points forts de l'entreprise, et déterminera ainsi les besoins réels de cette dernier.

L'étude de la situation financière permettra au banquier de proposer à ces clients les crédits adéquats qui répondent a leurs besoins en fonction d diagnostic financier établi.

² Cours-gratuit.com « Analyse financière » DUT GEA, 2ème année option PMO, 2005-2006

CHAPITRE 3 : Etude de cas

Section 1 : présentation du CPA de TIZI_OUZOU

1. Présentation de CPA de Tizi-Ouzou

Historique du CPA

Le CPA est créé en 1966 par l’ordonnance n°66/366 de 29 Décembre avec un capital de 15 million de dinars. Le CPA est conçu comme banque générale et universelle, CPA a hérité des activités gérées auparavant par les banques populaires (banque populaire commerciale et industrielle d’Alger, Oran, Annaba et Constantine) ainsi que d’autres banques étrangères : Banque Alger Misr, société Marseillaise du crédit compagnie Française de crédit et de banque (CFCB),

En 1985, le CPA donne naissance à la banque de développement local par cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et 89000 comptes clientèles définis par statuts comme banque universelle, le CPA a pour missions de promouvoir le développement de BTPH, les secteurs de la santé et du médicament, le commerce et la distribution, l’hôtellerie et le tourisme, le media, la PME/PMI (petites et moyennes entreprises ; petites et moyennes industries) et l’artisanat suite à la promulgation de la loi sur l’autonomie des entreprises en 1988, le CPA est devenu une entreprise publique économique par actions dont le capital est propriété exclusive de l’état.

Depuis 1966, en vertu de l’ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l’état, les banques publiques sont placées sous tutelle du ministère des finances.

Le capital de la banque est évalué comme suit :

Tableau n°2 : capital du CPA

Année	Capital
1966	15 millions DA
1983	800 millions DA
1992	5,6 milliards DA
1994	9,31 milliards Da
1996	13,6 milliards DA
2000	21,6 milliards DA
2004	25,3 milliards DA
2006	29,3 milliards DA
2010	48 milliards DA

Source : CPA de Tizi-Ouzou

Les réseaux d'exploitation sont constitués de 221 agences encadrées par 15 groupes d'exploitation.

L'effectif de la banque est de 4515 agents dont 1259 diplômés de l'enseignement supérieur, réparti comme suit :

- cadres supérieurs : 390 agents
- cadres moyens : 941 agents
- Maitrise : 288 agents
- Exécution : 986 agents

Les réseaux d'exploitation emploient 74% des effectifs de la banque.

2. Les missions du CPA

- Traiter les opérations bancaires confiées par la clientèle, entretenir et développer des relations commerciales suivies avec celle-ci.
- Recevoir, étudier et mettre en place des crédits, conformément aux règles et procédures internes.
- Assurer la gestion et le suivi des crédits.
- Traiter les opérations de commerce extérieur dans la limite des prérogatives conférées.
- Veiller à la gestion rationnelle de la trésorerie.
- Veiller à la bonne tenue des comptes de la clientèle et des comptes intérieurs.

3. Les fonctions activité

L'agence assure 5 principales activités qui sont :

- La caisse et portefeuille
- Le crédit
- Le commerce extérieur
- L'administration
- Le contrôle

Section 2 : Montage d'un dossier du crédit d'exploitation

a. Documents constitutifs du dossier de crédit :(voir annexe 1 et 2)

Le 04 Août 2022, le représentant de l'entreprise « X » s'est présenté, au niveau de notre agence, munit d'une demande de crédit d'exploitation.

La demande d'exploitation porte sur le renouvellement de la ligne de découvert afin de pouvoir faire face aux besoins de trésorerie et son augmentation à hauteur de 1700 000 DA

Le crédit sollicité a pour objet le financement d'un découvert bancaire mobilisable,

Les documents joints à la demande de crédit sont :

- Demande de crédit, chiffrée et motivée, signée par la personne habilitée ;
- Bilan d'ouverture ;
- Bilans et tableaux de comptes de résultat (TCR) prévisionnels et annexes ;
- Budget d'exploitation prévisionnel et plan de trésorerie pour l'exercice ;
- Certificat de déclaration d'existence délivré par les services fiscaux ;
- Attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale ;
- Copie du NIF et du NIS ;
- Copie légalisée des titres de propriété appartement à l'entreprise et bail de location ;
- Note de présentation de l'entreprise (avec fiche de groupe d'affaire pour les entreprises apparentées), qualification des associés et des dirigeants ;
- Statuts de l'entreprise ;
- Registre de commerce ;
- Autorisation de consultation à la centrale des Risques de la Banque d'Algérie (pour les crédits de (02) millions de DA et plus) ;
- Certificat de conformité pour les sociétés exerçant l'activité d'importation ;
- toute autorisation d'exploitation spécifique à délivrer par les autorités compétentes ;

b. La relation entre la banque et le demandeur de crédit et analyse de l'environnement interne de l'entreprise :

L'entreprise « X » est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, cette entreprise consiste à la vente des produits pharmaceutiques.

Son chiffre d'affaire est en perpétuelle évaluation. En effet, il passe de :

CA2020=18377 KDS à CA2021=20885KDS à : CA31/08/2022=12375KDS

Le panel fournisseur assez large et diversifié œuvrant dans le domaine de production pharmaceutique.

• L'ancienneté de la relation :

L'entreprise sollicite des découverts bancaires, chaque année, auprès de notre banque, et cela depuis sa création.

Ces crédits servent face aux problèmes de trésorerie, qui résultent aux décalages entre les encaissements et les décaissements.

- **Les mouvements d'affaire confiés : (unité =KDS)**

Rubrique	2020	2021	Au 31-08-2022
Chiffre d'affaires(KDS)	18377	20885	12375
Mvts confiés(KDS)	14230	16016	11225
MVC/CA %	77%	76%	90.7%

-Mouvements confiés au 31/10/2022 : 141101 KDS

Commentaires :

- De l'étude de l'activité de la relation, l'on remarque l'évolution positive du CA qui devrait perdurer vu la nature de l'activité.
- Le taux de centralisation est satisfaisant.

❖ **Consultation de la centrale des impayés :**

Après consultation de la centrale des impayés, nous constatons que l'entreprise n'a jamais enregistré d'incidents de paiement.

Section 3 : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation

Dans le but d'étudier la santé financière de l'entreprise « X », une analyse financière sur trois années (2019, 2020 et 2021) a été effectuée

I. Présentation de bilan

• Actif du bilan

Actif	2019	2020	2021
Immobilisations incorporelles			
Bâtiments	2574613	2384605	3800165
Autres immobilisations corporelles			
Total actif non courant	2574613	2384605	3800165
Stock et encours	16274377	17489563	17001841
Créances et emplois assimilés			
Clients			
Autres débiteurs	10686	10686	10686
Impôts et assimilés	406457	393915	402599
Disponibilité et emplois assimilés			
Placement et autres actifs financiers courants			
Trésoreries	12277463	9853183	13313816
Total actif courant	28968983	27747346	30728942
Total actif	31543596	31547511	32923539

• Passif du bilan

Passifs	2019	2020	2021
Capital non appelé	6168288	6168288	6168288
Résultat net	2126301	2321454	2809604
Report à nouveau	3255124	2710699	4529248
Total capitaux propres	9423412	11200441	13507140
Passif non courant	2637125	137125	
Total capitaux permanents	2637125	137125	
Fournisseurs	19080359	17283827	17634836
Impôts	16248	18907	18907
Autres dettes	386451	426184	481115
Trésoreries		1065466	1281541
Total passif courant	19483058	18794384	19416399
Total passif	31543596	30131951	32923539

• Bilan provisionnel

Actif	2022	2023
Immobilisations incorporelles		
Bâtiments	2004589	1814581
Autres immobilisations corporelles		
Total actif non courant	2004589	1814581
Stock et encours	18151841	18301841
Créances et emplois assimilés		
Clients		
Autres débiteurs	125106	305906
Impôts et assimilés	221799	40999
Disponibilité et emplois assimilés		
Placement et autres actifs financiers courants		
Trésoreries	3778804	3494200
Total actif courant	22277550	22142964
Total actif	24282139	23957527

Passifs	2022	2023
Capital non appelé	6168288	6168288
Résultat net	2831341	2956928
Report à nouveau	6487491	9318832
Total capitaux propres	15487120	1844049
Passif non courant		
Total capitaux permanents		
Fournisseurs	7079836	5079836
Impôts	18907	18907
Autres dettes	414736	414736
Trésoreries	1281541	
Total passif courant	8795019	5513478
Total passif	24282139	23957527

II. Le compte de résultat

Rubrique	2019		2020		2021	
	D	C	D	C		
Produits vendus		18232057		18377667		20885492
Rabais, remises, ristournes accordés						
Chiffre d'affaire		1832057		18377667		20885492
Production de l'exercice		1832057		18377667		20885492
Achats de marchandises ou déstockée	14985646		14994122		16708394	
Autres approvisionnements						
Service extérieur et autres consommations	55060		62238		115317	
Autres services	276196		319302		391288	
Consommations de l'exercice	15316902		15375663		17214999	
Valeur ajoutée		2915155		3002004		3670493
Charges de personnel	548974		341761		450452	
Impôts, taxes et versements assimilés	172099		148781		193468	
Excédents bruts d'exploitations		2194082		2511462		3026572
Autres charges opérationnelles	500					
Dotations aux amortissements	190008		190008		190008	
Résultat opérationnels		2003574		2321454		2836565
Charges financières					26961	
Résultat financiers					26961	
Résultat ordinaire avant impôts						2809604
Produits des activités ordinaires						
Charges des activités ordinaires						
Résultat net des activités ordinaires		2003574		2321454		
Produits extraordinaires						
Résultat extraordinaires						
Résultat net de l'exercice		2126301		2321454		2809604

- Le compte résultats provisionnel

Rubrique	2022		2023	
	D	C	D	C
Produits vendus		21650000		22875000
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaire		21650000		22875000
Production de l'exercice		21650000		22875000
Achats de marchandises ou déstockée	17320000		18300000	
Autres approvisionnements				
Service extérieur et autres consommations	142000		142000	
Autres services	513940		526201	
Consommations de l'exercice	17976440		18986001	
Valeur ajoutée		3673560		3888999
Charges de personnel	489836		341761	
Impôts, taxes et versements assimilés	162375		148781	
Excédents bruts d'exploitations		3021349		2511462
Autres produits opérationnels				
Autres charges opérationnelles				
Dotations aux amortissements	190008		190008	
Résultat opérationnels		2831341		2956928
Charges financières				
Résultat financiers				
Résultat ordinaire avant impôts				
Produits des activités ordinaires				
Charges des activités ordinaires				
Résultat net des activités ordinaires		2831341		2956928
Produits extraordinaires				
Résultat extraordinaires				
Résultat net de l'exercice		2831341		2956928

L'analyse du compte de résultat nous permet de constater :

- Une diminution de la production et de la consommation de l'exercice entre 2019 et 2020 qui sont à l'origine de la diminution de la valeur ajoutée. Cependant nous constatons une augmentation de la valeur ajoutée en 202
- Un EBE positif mais en diminution suite à la diminution des charges de personnel

- Un résultat ordinaire avant impôts en diminution en raison de la diminution du résultat opérationnel

II. Détermination de l'équilibre financier

	2019	2020	2021	2022*
Actif circulant	28968983	27747346	30728942	22277550
Passif circulant	19483058	18794384	19416399	8795019
Fond de Roulement	9485925	8952962	11312543	13482531
Actif circulant hors trésorerie	16691520	2153164	17415126	18498746
Passif circulant hors trésorerie	19483058	2173421	18134858	7513478
Besoin en fond de roulement	-2791538	-20257	-719732	10985268
Trésorerie nette	6694387	8932705	10592811	2497263

*Provisionnel

Commentaire :

- Le FR est supérieur à 0 donc l'entreprise dispose de suffisamment de ressources financières, synonyme de bon équilibre financier ce qui lui a permis donc de financer ses immobilisations durant les trois années.
- Le BFR est inférieur à 0 donc l'entreprise est bonne santé et le cycle d'exploitation fonctionne bien.
- La TN est supérieure à 0 donc les ressources de l'entreprise permettent de couvrir l'intégralité des ses besoins, la situation de l'entreprise est saine.

❖ Plan trésorerie prévisionnel exercice 2022 et 2023 :

Du 01 septembre 2022 au 31 aout 2023 (U :10*3DA)

Désignation	Mois											
	Sept-22	Oct-22	Nov-22	Déc-22	Janv-23	Févr-23	Mars-23	Avr-23	Mai-23	Juin-23	Juil-23	Aout-23
Solde début de période	7935,2 9	838,98	-3006,45	-3010,13	- 3001,9 4	- 3002,5 0	-3005,16	-2957,72	-3018,53	- 3000,9 9	-3000,30	- 3001,11
Recettes(A) = Ventes+ Solde début de période	8735,2 9	1588,9 8	-1356,45	-10,13	- 1101,9 4	- 1102,5 0	-905,16	-557,72	-518,53	- 1600,9 9	-1200,30	148,82
Recettes des clients	800,00	750,00	1650,00	3000,00	1900,0 0	1900,0 0	2100,00	2400,00	2500,00	1400,0 0	1800,00	3150,00
Services rendus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes			-			-	-		-	-	-	-
Dépenses(B))	7896,3 1	4595,4 3	1653,68	2991,81	1900,5 6	1902,6 6	2052,56	2460,81	2482,46	1399,3 1	1800,88	112,43
Achats Marchandis	2800,0 0	2500,0 0	900,00	1780,00	1500,0 0	1420,0 0	1150,00	1800,00	2160,00	1200,0 0	800,00	0,00

es												
Services	52,00	53,00	48,50	47,00	44,00	46,00	55,00	50,00	51,00	53,00	46,00	48,00
Satires et charges	40,81	40,81	40,81	40,81	40,81	40,81	40,81	40,81	40,81	40,81	40,81	40,81
Impôts et taxes + L.R.G	6,00	5,62	12,37	225,00	14,25	14,25	15,75	18,00	18,75	10,50	863,57	23,62
Autres Frais	2,50	26,00	2,00	19,00	1,50	1,60	21,00	2,00	1,90	22,00	0,50	0,00
Régit. Dettes antérieures	4995,00	1970,00	650,00	880,00	300,00	380,00	770,00	550,00	210,00	73,00	50,00	00,00
Solde (A-B)	838,98	-3006,45	-3010,13	-3001,94	-3002,50	-3002,16	-2957,72	-3018,53	-3000,99	-3000,30	-3001,18	36,39

Résultat

Le plan de trésorerie indique que l'entreprise fera certainement face à des besoins en trésorerie et ce, puisque le total décaissement surpasse le total encaissement, et ce durant toute la période allant de 09/2022 à 08/2023.

NB : Notons que le pic en besoin de trésorerie surgira en 04/2023 avec un peu plus de 3 018 KDA.

III. Analyse financière par les ratios

Rubrique	
Liquidité :	La ratio de liquidité est de 158.26% ;synonyme de surliquidité
Solvabilité :	Le FP représentent 41% du total bilan ce qui démontre une assez bonne autonomie financière
Trésorerie :	la trésorerie est excédentaire
Rotation des stocks :	419 jours pour écouler sa marchandises en 2020contre 366 jours en 2022
Détail /délai fournisseurs :	Notre relation arrive à négocier des délais avec ces fournisseurs (280jours en moyenne)
Détail/ délai clients :	Notre relation n'accorde pas de délais a ses clients ce qui exclue tout possibilité entre encaissement et décaissements
Capacité de remboursement :	CR=Endettement net/CAF=0%<4 L'entreprise ne s'endette pas, d'où une très bonne capacité de remboursement au vu de la rentabilité qu'elle dégage.
Capacité d'endettement :	Ratio d'endettement2021=FP/DLMT Le client dispose d'une très bonne capacité d'endettement puisque l'ensemble de ses dettes sont à CT en plus de dégager des résultats excédentaire d'où l'amélioration de ses FP.

IV. Décision finale et mise en place du crédit

Après une étude minutieuse du dossier de crédits d'exploitation, et compte tenu des résultats obtenus, nous sommes d'avis favorable pour le renouvellement du crédit d'exploitation sous forme de découvert, avec extension 1 700 000 DA

Les garanties :

- Délégation assurance MRP ;
- Délégation assurance vie.

V. Décision finale de la banque

La relation entre la banque et l'entreprise sollicite pour le renouvellement de ligne de découvert afin de pouvoir faire face aux besoins de trésorerie ;

- Anciennement domiciliée à nos guichets,

- Activité rentable ;
- Situation fiscale et parafiscale apurée ;
- Besoin de trésorerie justifié ;

A cette effet, et compte tenu des éléments qui entourent le présent dossier, la banque sont d'avis favorable pour la reconduction de ligne de découvert à hauteur de : un million sept cent mille Dinars algérien (1 700 000).

VI. Conclusion

Au terme de notre étude, nous pouvons prétendre que, l'entreprise est sérieuse et n'a jamais enregistré d'incident de paiement. Et elle dispose d'une bonne structure financière et d'une grande capacité à faire face à ses engagements à court terme. Les crédits accordés au client ont été utilisé de manière souple, elle est rentable économiquement et financièrement, l'activité de pharmacie se caractérise par des non-décalages entre les encaissements et les décaissements.

Conclusion générale

Au terme de ce présent mémoire, nous avons constaté qu'il est nécessaire de présenter les différents crédits que les banques octroient aux agents qui sont en besoin de financement ainsi que les différents risques qui peuvent survenir lors de l'octroi de crédit.

En sa qualité de bailleur de fonds, le banquier doit connaître parfaitement son vis-à-vis, à travers une analyse subjective et objective, et doit s'entourer d'un maximum de précautions afin d'assurer le remboursement de ses fonds prêtés et de minimiser le risque à encourir.

Le risque de crédit est un élément inséparable de l'activité bancaire dans sa mission d'intermédiaire financier en octroyant des crédits à long terme. Le risque peut aller d'un simple retard de remboursement jusqu'à la perte totale de la créance et des intérêts. Ces derniers représentent la principale source de la banque.

En effet, le risque de crédit (risque de contrepartie) c'est celui d'insolvabilité de l'emprunteur et de non-remboursement de sa dette vis-à-vis de sa banque, celle-ci subira une perte de capital, la créance et les intérêts. Ainsi, il présente un aspect externe découlant de l'insolvabilité de l'emprunteur et un aspect interne lié à la façon dont la banque octroi des crédits qui doivent être encadrés par un référentiel interne à la banque.

D'ailleurs, les banques détiennent des outils d'évaluation et de gestion du risque de contrepartie. Parmi ces outils, il y a : la régulation prudentielle, la prise de garanties et l'analyse financière. Ces outils sont utilisés à fin de prévenir la survenance du risque de crédit. Malgré les outils d'évaluation et de gestion du risque utilisés, la banque ne peut pas empêcher totalement la survenance du risque de crédit de la part de ces clients ou des emprunteurs.

De ce fait, l'attribution de financement par les banques particulièrement aux entreprises exige une attention minutieuse sur la contrepartie, qui passe par une analyse financière détaillée.

Sur le plan pratique, nous avons analysé un dossier d'un crédit d'exploitation mis en place par le crédit populaire d'Algérie (CPA) en analysant des crédits et précédant à leurs suivis et leurs contrôles afin d'éviter tout éventuel risque.

Face aux mutations profondes et rapides qui s'opèrent dans le monde, la structure et le fonctionnement des banques se trouvent profondément modifiés. L'Algérie n'est pas en marge de cette nouvelle conception, néanmoins, son insertion dans cette dynamique de mondialisation de l'économie et de densification des échanges commerciaux nécessite des adaptations. Dans cette optique, le système bancaire algérien doit s'imposer et introduire une nouvelle politique pour être à la hauteur du rôle moteur qu'il doit assurer. La complexité

Conclusion générale

croissante de l'activité bancaire et financière a mis en rude épreuve les systèmes de gestion archaïque hérités de la gestion administrée des entreprises nationales.

Enfin, il est nécessaire de souligner que l'étude que nous avons effectuée n'est qu'un traitement préliminaire du sujet. D'autres études encore plus approfondies peuvent être effectuées par la suite à partir de notre travail de recherche, car il met en avant des ressources qui peuvent être utilisées pour des études plus ciblées. Toutefois, nous souhaitons que cette étude donne naissance à des recherches ultérieures.

Bibliographie

Livres :

- **MANSOURI MANSOUR** « système pratique Bancaires en Algérie ».2006 édition Houma. P247
- **Bitar Mohammed, Madies Phillipe.** Les spécificités des banques islamiques et la réglementation de Bale III in revue d'économie financière, 2013, p2
- **HADJ SADOK T.** « Les risques de l'entreprise set de la banque », édition DAHLAB, Alger, 2007, P.11.
- **PRUCHAD J,** « évolution des techniques bancaires », édition SCIENTIFIQUE RIDER, Paris, 1960, P.50
- **Luc B-R.** : « Principe de technique bancaire » ; 25ème édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.286.
- **MEYSSONNIER F,** « Banque : mode d'emploi », éditions EYROLLES, Paris, 1992, P. 105.
- **Boudinot A et Frabot J-C.** : « Technique et pratique bancaire » ; 2ème édition ; Sirey ; Bruxelles ; 1972 ; P.105.
- **Luc B-R.** : « Pratique de technique bancaire » ; 21èmeédition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.280
- ¹ L'article 409 du code de commerce.
- **CONSO P. et HEMICI F.,** « Gestion financière de l'entreprise », édition DUNOD, Paris, 2005, P. 457.
- **Michel ALBOUY,** Financement et coût de capital des entreprises, Presse française, paris, 1990.p163.
- **G.Legrand et H.Martine** «commerce international », 2ème édition Dunod, paris 2008, p 148
- **MANNAI S. et SIMON Y.,** « Technique financières internationale »,7ème édition ECONOMICA, Paris, 2001, P. 580.
- **Cécile Kharoubi, Philippe Thomas** RB Edition - Revue Banque ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT
- **CHIBEL ZINEB, BAMOUSSE Zineb, EL KABBOURI Mounime.** « Etude de différentes méthodes d'analyse de risque crédit : Revue de littérature » p931.p932.

Bibliographie

- **NAULLEAU, G., ROUACH, M.** Le contrôle de gestion et financier, Revue bancaire, 1998, p.30.
- **SAMPSON, A.** Les banques dans un monde dangereux, R. LAFFONT, 1982, p.38.
- **MATHIEU M.**, L'exploitant bancaire et le risque crédit, Ed. BANQUE EDITEUR, Paris, 1995
- **Xavier B, Christian D** « monnaie, banque, financement » Dalloz, paris, 2005, page 292.
- A Ben Halima, « Les emplois des banques », éd ; Dahleb, P57.
- **Farouk BOUYAKOUB.** « L'entreprise & le financement bancaire » CASBAH édition. P29/p30

Mémoire :

- Mémoire de fin de cycle En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques « La garantie bancaire comme moyen de prévention et de gestion des risques bancaires » Réalisé par ADREYEN Nadia, BAKIRI Fatiha
- Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales réalisé par MERAD Yasmine Thanina MENSOURI Celia « Les Opérations De Crédit Bancaires Cas d'un crédit d'exploitation BEA Tizi-Ouzou ».
- **BOUKROUS D.**, « Les circuits de financement des petites et moyennes entreprises en Algérie », mémoire de magistère, option commerce international, université d'Oran, 2007.
- **Khaldi Radia et Moussaoui Sabrina.** Le financement bancaire au service du crédit à la consommation mémoire de master, option management bancaire, université de Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou 2017/2018.
- **AMOUR O.** et **KABY.** Financement des investissements », mémoire de master, option finance d'entreprise. Université de Bejaia, 2014.

Articles :

- **Le code civil**, dans son « **article 644** » du code civil Algérien.

Bibliographie

Sites web :

- Cours-gratuit.com « Analyse financière » DUT GEA, 2ème année option PMO, 2005-2006
- www.cpa-bank.dz

Autres :

- **PIERRE BEZBAKH et SOPHIE GHERARDI**, « dictionnaire de l'économie », édition Larousse 2011, P117-118.
- **BEITONE ALAIN, CHRINTINE DOLLO, JEAN-PIERRE GUIDONI, ALAIN LE GARDEZ** « dictionnaire économique » Paris 1991
- **Y. BERNARD et J. COLLI** : dictionnaire économique et financier (édition du seuil)

Nom ou raison sociale

Check-list 2

CREDIT D'EXPLOITATION : Entreprise en création

Nouvelle domiciliation/Nouvelle relation

Documentations	Statut	Observation
1. Demande de crédit, chiffrée et motivée, signée par la personne habilitée ;	<input checked="" type="checkbox"/>	
2. Bilan d'ouverture ;	<input type="checkbox"/>	
3. Bilans et Tableaux de Comptes de Résultats (PCR) prévisionnels et annexes ;	<input type="checkbox"/>	
4. Budget d'exploitation prévisionnel et plan de trésorerie pour l'exercice ;	<input type="checkbox"/>	
5. Certificat de déclaration d'existence délivré par les services fiscaux ;	<input type="checkbox"/>	
6. Attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale ;	<input type="checkbox"/>	
7. Copie du NIF et du NIS ;	<input type="checkbox"/>	
8. Copie légalisée des titres de propriété appartenant à l'entreprise et bail de location ;	<input type="checkbox"/>	
9. Note de présentation de l'entreprise (avec fiche de groupe d'affaire pour les entreprises apparentées), qualification des associés et des dirigeants ;	<input type="checkbox"/>	
10. Statuts de l'entreprise ;	<input type="checkbox"/>	
11. Registre de commerce ;	<input type="checkbox"/>	
12. Autorisation de consultation à la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie (pour les crédits de deux (02) millions de DA et plus) ;	<input checked="" type="checkbox"/>	
13. Certificat de conformité pour les sociétés exerçant l'activité d'importation ;	<input type="checkbox"/>	
14. Toute autorisation d'exploitation spécifique à délivrer par les autorités compétentes.	<input type="checkbox"/>	

Cochez si document recueilli

Visu Agence:

Annexe 1 : Crédit d'exploitation ; Entreprise en création

Nom ou raison sociale :

Check-list 1

CREDIT D'EXPLOITATION : Entreprise en activité

Entreprise déjà domiciliée (renouvellement de dossier)

Documentations	Statut	Observation
1. Demande de crédit, chiffrée et motivée, signée par la personne habilitée ;	<input type="checkbox"/>	
2. Bilan définitif fiscal et les annexes du dernier exercice accompagnés du rapport du Commissaire aux Comptes pour les entreprises (SARL dont le Chiffre d'Affaires est supérieur à dix (10) millions de DA et les SPA) ;	<input type="checkbox"/>	
3. Bilans et Tableaux de Comptes de Résultats (TCR) prévisionnels et annexes (notamment le TFF : le Tableau de Flux de Trésorerie) ;	<input type="checkbox"/>	
4. Budget d'exploitation prévisionnel et plan de trésorerie pour l'exercice accompagnés de l'état de stock détaillé et des échéances pour les principaux clients par maturité ;	<input type="checkbox"/>	
5. Situation comptable datant de trois (03) mois pour les dossiers présentés au 2 ^{ème} semestre ;	<input type="checkbox"/>	
6. Attestation fiscale récente apurée et déclaration fiscale du dernier exercice ;	<input type="checkbox"/>	
7. Attestation parafiscale récente et apurée ;	<input type="checkbox"/>	
8. Copie légalisée des titres de propriété appartenant à l'entreprise et bail de location ;	<input type="checkbox"/>	
9. Note de présentation de l'entreprise (avec fiche de groupe d'affaire pour les entreprises apparentées), qualification des associés et des dirigeants ;	<input type="checkbox"/>	
10. Plan de charge détaillé par client et par produit ;	<input type="checkbox"/>	
11. Programme d'importation et plan de financement (entreprise industrielle ou commerciale) ;	<input type="checkbox"/>	
12. Statut et registre de commerce en cours de validité (en cas de changement entre les exercices) ;	<input type="checkbox"/>	
13. Certificat de conformité pour les sociétés exerçant l'activité d'importation.	<input type="checkbox"/>	

Nouvelle domiciliation

Statut	Observation
Additivement aux documents cités ci-dessus, il y a lieu de compléter le dossier par les documents ci-après :	
<input type="checkbox"/>	1. Bilans, Tableaux des Comptes de Résultats (TCR) et des trois (03) derniers exercices ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes (SARL dont le Chiffre d'Affaires est supérieur à dix (10) millions de DA et les SPA) ;
<input type="checkbox"/>	2. Bilan de clôture ;
<input type="checkbox"/>	3. Statuts de l'entreprise ;
<input type="checkbox"/>	4. Registre de commerce en cours de validité ;
<input type="checkbox"/>	5. Copie du NIF et du NIS ;
<input type="checkbox"/>	6. Toute autorisation d'exploitation spécifique à délivrer par les autorités compétentes ;
<input type="checkbox"/>	7. Autorisation de consultation à la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie (pour les crédits de deux (02) millions de DA et plus).

Cochez si document recueilli

Visa Agence:

Annexe 2 : Crédit d'exploitation ; Entreprise en activité

FICHE COMITE DE CREDIT AGENCE

Date du :

Délégation de crédit

Agence

G.E

DGA Eng

D.G.

Agence :

Code :

N° :

Raison Sociale :

Activité :

Identifiant Client :

N° du compte :

Members	Avis	Signature
M		
M		
M		
M		

Avis du comité de crédit

Avis / Decision du Président du comité de crédit

Annexe 3 : Fiche comité de crédit agence

Liste des figures

Figure N°	Titre	Page
1	Les étapes du diagnostique	57

Liste des tableaux

Tableau N°	Titre	Page
1	Les composants du bilan	52
2	Capital de CPA	69

Liste des annexes

1. Annexe 1 : Crédit d'exploitation ; Entreprise en création....annexe 1
2. Annexe 2 : Crédit d'exploitation ; Entreprise en activité.....annexe 2
3. Fiche comité de crédit agence.....annexe 3
4. Autorisation de crédit.....annexe 4

Tables des matières

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale

Chapitre 1 : Généralités

Introduction	1
Section 1 : la banque et le crédit	10
1.La banque	10
1.1Définition de la banque	10
1.2 Les opérations de banque.....	10
1.2.1 La collecte des ressources.....	10
1.2.3 La mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements.....	13
1.3 Typologies des banques.....	13
1.3.1 Banque d'épargne (banque de l'immobilier)	13
1.3.2. Banque de dépôt.....	13
1.3.3. Banque d'investissement (d'affaire)	13
1.3.4. Banque Universelle.....	13
1.3.5. Banque Islamique.....	14
Section 2 : le crédit bancaire	14
2.1. Définition du crédit.....	14
2.1.1. Définition juridique.....	14
2.1.2. Définition économique.....	14
2.2 Les caractéristiques d'un crédit bancaire.....	14
2.2.1. La confiance.....	15
2.2.2. Le temps	15
2.2.3. La promesse de remboursement	15
2.2.4. Le risque	15
2.3. Le rôle du crédit bancaire	15
2.4 Types de crédit bancaire.....	16

2.4.1 Les crédits d'exploitation.....	16
2.4.1.1. Les crédits par caisse.....	16
2.4.2. Les crédits d'investissements	19
2.4.2.1. Les crédits à moyen terme	20
2.4.2.2. Les crédits à long terme	20
2.4.2.3. Le crédit-bail (leasing).....	20
2.4.3. Les crédits finançant le commerce extérieur	21
2.4.3.1. Le financement des importations.....	21
2.4.3.2. Le financement des exportations	21
2.4.4. Les crédits aux particuliers	22
Section 3 : Les risques de crédits et ces Préventions	23
La nature du risque de crédit	
1) le risque naissant des opérations de crédit	23
a) Définition générique	23
b) Typologie des risques de crédit en économie	24
3) les risques liés à l'opération de crédit	26
Le risque d'insolvabilité	27
1.1 Le risque particulier	27
1.2 Le risque sectoriel	27
1.3 Le risque global ou général	27
1. Le risque d'immobilisation.....	27
2. Le risque de taux.....	28
C) Évolution de la perception du risque de crédit.....	28
Définition du risque bancaire	30
Formalisation du risque de crédit.....	32
2-les moyens de prévention et de gestion.....	33
2-1 L'application des règles prudentielles.....	34
2-1-1 Définition des règles prudentielles.....	34
2-1-2 L'objectif de la réglementation prudentielle.....	34
2-1-3 Les principales réglementations prudentielles.....	34
2-1-3-1- la règle du capital minimum.....	34
2-1-3-2- les ratios de gestion des risques.....	35
2-1-3-2-1- La gestion préventive.....	35
2-1-3-2-2- La gestion opérationnelle.....	38

2-1-3-2-3- La gestion curative.....	38
2-1-3-3-les fonds propres prudentiels.....	39
2-2 La prise de garantie.....	40
2-2-1- Définition de la garantie.....	40
2-2-2- Caractéristique de la garantie.....	40
2-2-3- Les formes de garantie bancaires.....	41
2-2-3-1-Les garanties personnelles.....	41
2-2-3-1-1-Le cautionnement.....	41
2-2-3-1-2- L’aval	42
2-2-3-2 garanties réelles.....	42
Conclusion	43

Chapitre 2 : Analyse des risques de crédit

Introduction

Section 1 : Gestion du risque de crédit	45
1. La surveillance de l'entreprise à tous les niveaux de risque	46
2. La surveillance de l'entreprise depuis l'entrée en relation.....	46
Section2 : La méthode des ratios et le diagnostic financier	48
1. La méthode des ratios et le diagnostic financier.....	48
1.1 Définition.....	48
1.2 Méthode	48
2. Le diagnostic financier.....	49
2.1 Naissance du diagnostic financier.....	49
2.2 Etablissement d'un diagnostic général.....	50
2.3 Etablissement d'un diagnostic particulier.....	50
2.4 La décision de crédit.....	50
Section 3 : l'analyse financière d'un dossier exploitation	51
1. La démarche de diagnostic.....	51
2. Les étapes du diagnostic.....	57
3. Les soldes Intermédiaires de Gestion (SIG).....	58
1. Le calcul des soldes intermédiaires de gestion.....	58
1.1 La marge commerciale.....	58
1.2 La production.....	58

1.3 La valeur ajoutée.....	58
1.4 L'excédent brut d'exploitation (EBE).....	58
1.5 Le résultat d'exploitation.....	59
1.6 Le résultat courant avant impôts.....	59
1.7 Le résultat net.....	59
2. La capacité d'autofinancement (CAF).....	59
2.1. Méthode additive.....	60
2.2. Méthode soustractive.....	60
3. Utilisation de la CAF.....	60

Chapitre 3 : Etude de cas

Section 1 : Présentation du CPA de TIZI_OUZOU

1.Présentation de CPA de Tizi-Ouzou	62
2.Les missions du CPA	63
3.Les fonctions activité	63

Section 2 : Montage d'un dossier du crédit d'exploitation

A -Documents constitutifs du dossier de crédit	64
La relation entre la banque et le demandeur de crédit et analyse de l'environnement interne de l'entreprise	64

Section 3 : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation.....

I. Présentation de bilan.....	66
II. Le comptes de résultat	67
III. Détermination de l'équilibre financier	70
IV. Analyse financière par les ratios	76
V. Décision finale et mise en place du crédit.....	76
VI. Décision finale de la banque	76
VII. Conclusion	77

Conclusion générale

Bibliographie

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des annexes

Résumé

